



BANQUE DE TUNISIE

Rapport Annuel

2013

Procès Verbal
de la première assemblée générale
constitutive tenue le 18 Septembre 1884

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le samedi treize septembre, à onze heures du matin, les souscripteurs d'actions de la Banque de Tunisie se sont réunis en assemblée générale à Paris, 5 rue Halévy, par suite de la convocation faite par les fondateurs de cette société, conformément à la loi du vingt quatre juillet mil huit cent soixante sept à l'effet de :

- 1^{er}. Reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription du capital social et du versement de deux cent cinquante francs par action.
- 2^e. Faire approuver les avantages stipulés par les statuts au profit des administrateurs de la société.
- 3^e. Nommer le ou les commissaires, chargés de faire un rapport à cet effet à la seconde assemblée.

Sur le bureau sont déposés :

- 1^{er}. L'expédition des statuts sur souscription et de l'acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par M^{re} Bertrand et son collègue notaires à Paris, le Douze Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, et auquel est annexé la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués.
- 3^e. La feuille de présence, signée par les souscripteurs ou leurs mandataires entrant à la séance.

en distribution à partir du 1^{er} juin prochain.

Troisième Résolution -
L'Assemblée générale, à l'unanimité :
confirme la nomination à titre provisoire faite par le Comité, en vertu de l'article 16 des Statuts de :
M. H. Danican, Philéas (octobre)
Noël octobre
en qualité d'administrateurs.

Quatrième Résolution -
L'Assemblée, à l'unanimité, réélit :
Monsieur Louis Guadé, Commissaire aux Comptes
pour l'exercice 1886 et fixe la rémunération à 1,000 francs
La séance est levée à 4 heures.

Le Président
L. Guadé

De tout ce que dessus, a été dressé le présent
procès verbal qui a été signé par les membres
composant le bureau.
Ont signé : Messieurs Charles Giry,
Léon Bloch et Jules Forti.

Procès Verbal
de la deuxième assemblée
générale Constitutive
tenue le 23 Septembre 1884.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt trois septembre, à onze heures du matin, les souscripteurs d'actions de la Banque de Tunisie, se sont réunis en assemblée générale à Paris 5 rue Halévy, et Bloch anciens, et Forti secrétaire, nommé par la première assemblée générale, tenue le treize septembre courant, prennent place au bureau.

Monsieur le Président constate :
que de la feuille de présence, signée par les souscripteurs ou leurs mandataires entrant à la séance, il résulte que sont présents au nombre de soixante et représentent seize mille actions qui forment la totalité du capital social.

Rapport Annuel
exercice 2013

Rapport Annuel

exercice 2013



L'ancien si ge de la Banque de Tunisie   la rue J mel ABDENASSER, ex rue ESSADIKIA.

Sommaire

Pr�sentation de la Banque de Tunisie.....	5	Contr�le interne et gouvernance	31
R�partition du capital et des droits de vote	5	Pr�vention contre le blanchiment d'argent	34
Conditions d'acc�s aux assembl�es g�n�rales.....	6	Le titre Banque de Tunisie en Bourse	35
Composition du Conseil d'Administration.....	7	D�veloppement et modernisation	
Chiffres cl�s de la Banque de Tunisie	9	de la banque.....	37
L'environnement �conomique et financier en		Evolution de l'effectif	37
2013	10	La formation	37
Activit�s de la Banque de Tunisie	14	Le r�seau de la Banque de Tunisie	37
Ressources collect�es	14	Evolution pr�visionnelle de l'activit�	
Les cr�dits � la client�le.....	16	en 2014.....	38
Le portefeuille des titres.....	18	�tats financiers de la Banque de Tunisie	
La mon�tique	20	au 31 d�cembre 2013	41
R�sultats de la Banque de Tunisie	21	Rapport de gestion du groupe Banque	
Int�r�ts et revenus assimil�s.....	21	de Tunisie.....	99
Evolution des commissions bancaires.....	22	Pr�sentation du Groupe Banque	
Le produit net bancaire	23	de Tunisie.....	100
Les frais g�n�raux.....	24	�tats financiers consolid�s du Groupe	
Le r�sultat brut d'exploitation	25	Banque de Tunisie au 31 d�cembre 2013..	109
Le r�sultat net de l'exercice	26		
R�partition des b�n�fices.....	27		
Renforcement des fonds propres	28		
Normes prudentielles et gestion			
des risques.....	29		
Ratios r�glementaires	29		
Cr�ances class�es et provisions	29		
Provisions collectives	30		
Division et couverture des risques	31		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA BANQUE DE TUNISIE

Dénomination :	BANQUE DE TUNISIE - BT -
Forme juridique :	Société anonyme
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Téléphone :	71 125 500
Fax :	71 125 410
Site Web :	www.bt.com.tn
Date de constitution :	23 Septembre 1884
Durée :	Prorogée au 31 Décembre 2027
Registre du commerce :	B1105941996
Matricule fiscal :	0000 120 H
Capital social :	150.000.000 dinars
Objet social :	Banque Universelle au sens de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit
Régime fiscal :	Droit Commun

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

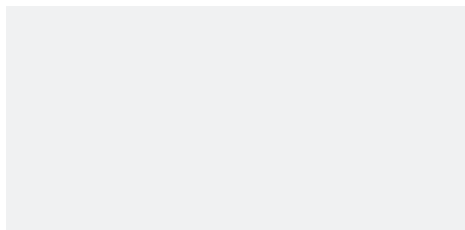
Au 31 Décembre 2013, le capital social de la Banque est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

	Nbre d'actions	Montant en 1000D	Pourcentage
Actionnaires tunisiens	95 215 597	95 216	63,48%
Personnes physiques	78 061 682	78 062	52,04%
Personnes morales	17 125 595	17 126	11,42%
Personnes morales étrangères et parafatiales	28 320	28	0,02%
Actionnaires étrangers	54 695 395	54 695	36,46%
Banque Française de Crédit Mutuel	50 277 787	50 278	33,52%
Autres actionnaires étrangers	4 417 608	4 418	2,95%
Divers	89 008	89	0,059%
Total	150 000 000	150 000	100,000%

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.



Succursale de la rue de Rome.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 9 membres, dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs et ce conformément à la réglementation en vigueur.

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2013, le conseil d'administration est ainsi composé :

PRÉSIDENT

M. Mohamed Habib BEN SAAD

ADMINISTRATEURS

M. Michel LUCAS

M. Habib KAMOUN

MME. Henda EL FEKIH

M. Ely s JOUNI

M. Aziz MEBAREK

M. Zouheir KHARRAT

Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM– Représenté par M. Thierry DELARUE

Société d'Assurance et de Réassurance –ASTREE– Représenté par M. Abdelmonem K OLSI

COMITÉS ATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance..

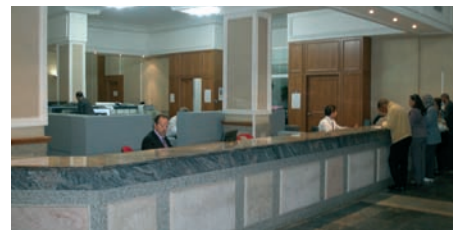
Comité Permanent d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière.
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.



L'ancien si ge de la Banque de Tunisie   l'avenue de France.



Succursale de l'avenue de France.

Comit  Ex cutif de Cr dit :

Le comit  ex cutif de cr dit est charg  notamment d'examiner l'activit  de financement de l' tablissement. A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines cat gories de cr dits notamment les cr dits de restructuration dont le montant et la dur e d passent des limites fix es par le conseil, les cr dits qui entra neraient un d passement des engagements par rapport aux seuils fix s, les cr dits accord s aux personnes ayant des liens avec l' tablissement de cr dit au sens de l'article 23 de la loi n  2001-65 du 10 juillet 2001 et les cr dits accord s aux clients class s chez la banque.

Comit  des risques :

Le comit  des risques a pour mission d'aider le conseil   s'acquitter de ses responsabilit s relatives   la gestion et   la surveillance des risques et au respect de la r glementation et des politiques arr t es en la mati re, notamment :

- La conception et la mise   jour d'une strat gie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds op rationnels ;
- L'approbation des syst mes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contr le du respect par la direction g n rale de la strat gie de gestion des risques arr t e ;
- L'analyse de l'exposition de la banque   tous les risques (risques de cr dit, de march , de liquidit  et le risque op rationnel  )
- L' valuation de la politique de provisionnement et l'ad quation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l' tablissement ;
- L' tude des risques d coulant des d cisions strat giques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuit  d'activit  ;
- La d signation d'un responsable de la structure charg  de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa r mun ration ;
- Le suivi des cr dits accord s aux clients dont les engagements aupr s des  tablissements de cr dit d passent les montants pr vus   l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n  91-24.
- Le comit  des risques recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure ma trise des risques.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du comit  permanent d'audit interne, dans sa r union du 14 mai 2012 et suite aux entretiens et apr s discussion avec la Direction G n rale, l'AGO du 19 juin 2012 a approuv  la d signation des commissaires aux comptes suivants :

AMC ERNST & YOUNG

Repr sent e par M. Nouredine HAJJI

MS LOUZIR (DELOITTE)

Repr sent e par M. Mohamed LOUZIR

LES CHIFFRES CLÉS DE LA BANQUE DE TUNISIE

(Chiffres en Millions de Dinars)

ACTIVITE	2013	2012	Evolution 2013/2012
Total du Bilan	3 826 349	3 745 405	2,2%
Dépenses liées	2 680 214	2 438 012	9,9%
Encours des crédits liés au bilan	3 057 252	2 961 616	3,2%
Total des concours à l'Economie	3 251 742	3 132 953	3,8%
RESULTATS			
Marge d'Interêt	111 870	99 971	11,9%
Volumedes commissions	39 108	36 997	5,7%
Produit Net Bancaire	179 797	161 347	11,4%
Frais Généraux	55 573	51 744	7,4%
Résultat Brut d'Exploitation	119 084	103 590	15,0%
Résultat Net	73 732	63 379	16,3%
FONDS PROPRES			
Fonds propres affectés à l'exercice	505 543	471 414	7,2%
Fonds propres affectés à l'exercice	540 275	505 543	6,9%
RATIOS FINANCIERS			
Rentabilité des fonds propres (ROE)	14,1%	13,0%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	1,9%	1,8%	
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	34,3%	36,2%	
Commissions / masse salariale	92,7%	93,9%	
Capitalisation boursière au 31/12	1 395 000	1 350 000	3,3%
RATIOS REGLEMENTAIRES			
Ratio de couverture des risques	20,03%	19,39%	
Ratio de solvabilité (Fonds Propres / Dépôts)	20,16%	20,74%	
Ratio de liquidité	110,28%	103,08%	
EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES			
Effectif permanent	930	908	2,4%
Nombre d'agences	104	103	1,0%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

CONJONCTURE INTERNATIONALE

Les politiques monétaires accommodantes dans les principaux pays émergents ont été le principal catalyseur de la poursuite de la reprise de l'économie mondiale, courant l'année 2013, avec un rythme hétérogène entre les pays avancés et les pays émergents.

Un ralentissement de la croissance économique mondiale a été enregistré avec un taux de 3% en 2013 contre 3,1% en 2012.

En corrélation avec le ralentissement de l'activité économique, le volume des échanges mondiaux de biens et services s'est établi au même niveau que celui de l'année précédente, soit un rythme de progression de 2,7%.

Le taux de chômage dans les pays industrialisés a légèrement augmenté pour passer de 8% en 2012 à 8,1% en 2013.

L'évolution de l'inflation dans le monde est demeurée faible sur l'ensemble de l'année 2013, surtout dans les pays avancés, en raison de la fragilité de la reprise économique dans la majorité de ces pays qui affichent toujours des écarts de production très importants, ce qui a exercé moins de pressions aussi bien sur les prix que sur les salaires conjugué au repli des prix internationaux des produits de base.

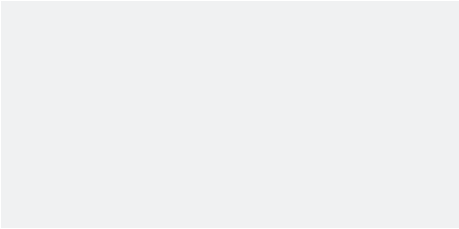
Dans ce contexte, la hausse des prix de la consommation est revenue à 1,4% dans les pays développés contre 2,1% en 2012. Aux Etats-Unis, en particulier, le taux d'inflation a été de 1,5% contre 2,1% en 2012, et la même tendance a été observée dans la Zone Euro avec un taux de 1,4% contre 2,5% une année auparavant.

Les marchés des changes internationaux ont connu une appréciation du taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar pour se stabiliser à 1,38 dollar à fin 2013 contre 1,32 dollar au début de l'année, contrairement au yen japonais qui a connu une nette dépréciation par rapport aux autres principales devises.

Contrairement à l'année précédente, les bourses internationales se sont bien comportées en 2013 surtout dans les pays européens avec une hausse de 26,2% pour le DAX et de 18% pour le CAC 40 en corrélation avec la sortie de l'économie de la Zone Euro d'une phase de récession qui a duré un an et demi.

Il en est de même pour les indices américains (+27,7% pour le Dow Jones et +36,2% pour le Nasdaq) soutenus par le bon comportement de l'économie américaine.

Le fait le plus marquant de l'année sur le marché des actions, est le retour en force des actions japonaises.



Compagnie Algérienne ^ la rue de Rome en 1955.

Succursale de la Banque de Tunisie ^ la rue de Rome.

Le Nikkei gagne 56% cette année, meilleure performance depuis l'année 1972 soutenu essentiellement par la politique monétaire ultra accommodante de la Banque Centrale du Japon et un marché qui fait le pari d'une sortie du Japon de la spirale déflationniste en place depuis plusieurs années.

CONJONCTURE NATIONALE

La montée du terrorisme, les assassinats politiques combinés avec l'instabilité politique, a aggravé la situation politique et sociale déjà difficile et a poussé l'économie nationale à afficher un taux de croissance de 3% contre 3,6% une année auparavant.

Cette situation, conjuguée avec le virement des indicateurs macroéconomiques dans le rouge, s'est traduite par l'abaissement de la note souveraine du pays par les principales agences de notation.

Agence de notation	note	Signification
Moody's	Ba3	Spéculatif
Standard & Poor's	B	Très spéculatif
Fitch Rating	BB-	Spéculatif

Baisse du taux de chômage pour atteindre 15,3% en 2013 contre 15,7% en 2012.

Malgré cette baisse, le taux de chômage reste élevé touchant 31,9% des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les réserves en devises se sont stabilisées à 11 603 MDT à fin 2013 soit l'équivalent de 106

jours d'importations contre 119 jours une année auparavant et ce sous l'effet de l'aggravation du déficit courant, malgré la hausse des recettes touristiques en devises de 1,7% par rapport à l'année 2012 pour atteindre 3 229 MDT.

Le solde des échanges commerciaux a connu une forte dégradation des importations (+3,5% contre +13,3% en 2012) et un degré moindre des exportations (+4,3% contre +5,8%), entraînant une amélioration du taux de couverture de 0,6 % pour atteindre 70,1%.

L'augmentation des prix des produits alimentaires (+1,2%) et des articles d'habillement et chaussures (1,1%), a poussé l'indice des prix à la consommation familiale pour passer de 5,9% en 2012 à 6% en 2013.

Exposés à l'aggravation des problèmes économiques et sociaux préexistants, les autorités ont adopté une politique de relance budgétaire visant à soutenir la croissance économique, le développement régional et la création d'emplois et ce à travers les budgets 2013 initial et complémentaire.

La dégradation du rythme de la croissance économique en Tunisie a engendré des recettes fiscales plus faibles que prévues ; alors que les dépenses de l'État ont beaucoup augmenté (+18,15%), du fait essentiellement des hausses de salaire et des recrutements dans la fonction publique.

Le déficit budgétaire devrait se creuser pour atteindre 7,6% du PIB en 2013.



Activité d'agence de voyage à l'avenue de France.



Succursale de l'avenue de France.

Sur le plan monétaire, La masse monétaire M3 a connu une décélération de son rythme de progression soit un taux de 6,6 à fin 2013 contre 8,4 en 2012 et 9,1 en 2011.

Les concours à l'économie se sont, pour leur part, accrus de 6,8%, soit un rythme bien en deçà de celui enregistré en 2012 (8,8%).

Les créances nettes sur l'Etat ont enregistré une augmentation de 941 MDT pour passer de 1 326 MDT en 2012 à 2 267 MDT en 2013.

Cette évolution s'explique par la hausse de l'encours des bons du trésor en portefeuille des banques de 557 MDT.

L'année 2013 a été globalement marquée par un resserrement de la liquidité bancaire, ce qui a amené la BCT à baisser le taux de réserves obligatoires de 2% à 1% et a introduit certaines modifications sur l'assiette servant de base de calcul de la réserve.

Les taux moyens sur le marché monétaire passent de 3,98 en Janvier 2013 à 4,75 à la fin de l'exercice 2013.

Par rapport à la fin de l'année 2012 et jusqu'à fin décembre 2013, le dinar a enregistré, sur le marché interbancaire, une dépréciation vis-à-vis de l'euro 9,7%, du dollar américain 5,8% et du dirham marocain 8,8% ; Il s'est apprécié vis-à-vis du yen japonais 15,2%.

Concernant l'activité du marché financier, elle a été marquée par l'enrichissement de la cote de la

Bourse par quatre nouvelles introductions sur le marché principal (City cars, Best Lease, SAH et MPBS) et une autre introduction sur le marché alternatif (SOTEMAIL).

Le nombre des sociétés cotées en Bourse s'est ainsi élevé à 71 unités à fin 2013 (contre 59 sociétés cotées à fin 2012).

S'agissant de l'évolution des cours des valeurs cotées, la tendance du marché a été globalement baissière, au cours du dernier trimestre de l'année 2013, avec une régression des cours de 41 titres cotés.

Sur l'ensemble de l'année 2013, 48 valeurs cotées ont affiché un rendement négatif alors que 18 autres valeurs ont réalisé une performance positive.

La part de la participation étrangère dans la capitalisation boursière s'est élevée à 22,04% à fin décembre 2013 (contre 20,51% à fin 2012) compte tenu, notamment, de la consolidation de la part des investisseurs étrangers dans le capital de la Banque de Tunisie (36,5% à fin décembre 2013) suite à la cession de la part du capital confisquée par l'Etat au profit du groupe CIC-BFCM.

En outre, la BVMT a donné son accord pour l'introduction de la société SOTIPAPIERÈ sur le marché principal et de Tawassol Group HoldingÈ et Manufacture de Sachets et FiletsÈ sur le marché alternatif de la cote.

Aussi, elle a été marquée par l'octroi de l'agrément du Conseil du Marché Financier (CMF) pour la

constitution de trois fonds communs de placement (FCP) de type mixte et d'un autre fonds de type obligataire.

Le volume global des émissions de bons du Trésor s'est élevé à 1 739 MDT (dont 1 574 MDT sous forme de bons du Trésor assimilables) au titre de l'année 2013 contre 1 524 MDT en 2012.

Dans ce cadre, les émissions obligataires ont totalisé 99 MDT au titre de quatre emprunts émis par trois compagnies de leasing et une société de factoring. Les augmentations de capital en numéraire des sociétés ont, pour leur part, totalisé 21 MDT.

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est élevé à 115 unités à fin décembre 2013 suite au démarrage des souscriptions publiques dans le FCP de type mixte FCP Valeurs quiétude 2018.

Les actifs nets détenus par les OPCVM ont accusé une baisse importante de 316 MDT par rapport à fin septembre pour totaliser 4 569 MDT au terme de l'année 2013.

ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE TUNISIE

RESSOURCES COLLECTÉES

Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 2.680.214 mille dinars au 31 Décembre 2013 contre 2.438.012 mille dinars au 31 Décembre 2012, enregistrant une évolution de 9,9%.

DÉPÔTS COLLECTÉS

(Chiffres en Millions de Dinars)

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Dépôts à vue	665 098	718 105	793 816	847 393	871 296	2,8%	7,0%
Dépôts d'épargne	484 249	551 586	592 776	667 661	702 667	5,2%	9,8%
Dépôts à terme	503 434	927 101	774 506	386 360	609 203	57,7%	4,9%
Comptes à terme	485 877	905 726	750 202	365 196	587 783	61,0%	4,9%
Bons de caisse	17 557	21 375	24 304	21 164	21 420	1,2%	5,1%
Certificats de dépôts	223 000	202 500	221 500	527 000	481 000	-8,7%	21,2%
Dettes rattachées	15 558	20 148	18 853	9 597	16 048	67,2%	0,8%
TOTAL DÉPÔTS	1 891 338	2 419 440	2 401 451	2 438 012	2 680 214	9,9%	9,1%

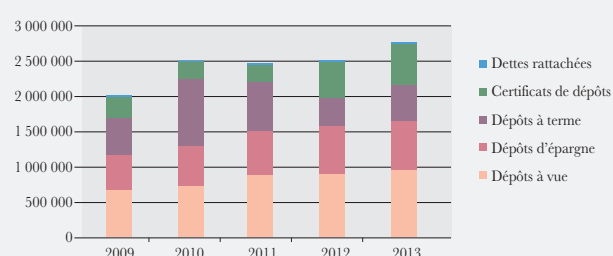
Les dépôts à vue ont atteint 871.296 mille dinars au 31 décembre 2013 contre 847.393 mille dinars au 31 décembre 2012.

Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 7%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 913.360 mille

Dinars au 31 Décembre 2012 à 1.090.203 mille dinars à la fin de l'exercice 2013, soit une hausse de 19,4%. Durant les cinq dernières années, les dépôts à terme ont connu une croissance avec un taux moyen annuel de 10,7%.

Dépôts de la Clientèle



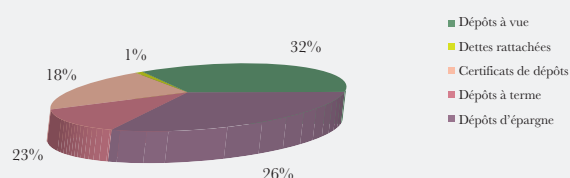


Façade de la succursale de l'avenue de France.

Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 5,2% passant de 667.661 mille dinars au 31 Décembre 2012 à 702.667 mille dinars au 31 Décembre 2013. Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme moyen annuel de 9,8% durant les cinq dernières années.

occupent une part de 26,2% alors que les dépôts à terme représentent 22,7% de l'ensemble des dépôts. La part des certificats des dépôts a baissé pour atteindre 17,9%.

Structure des dépôts



Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2013, les dépôts à vue ont représenté 32,5% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont

STRUCTURE DES DÉPÔTS

(Chiffres en Millions de Dinars)

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013
Dépôts à vue	665 098	718 105	793 816	847 393	871 296
Dépôts d'épargne	484 249	551 586	592 776	667 661	702 667
Dépôts à terme	503 434	927 101	774 506	386 360	609 203
Comptes à terme	485 877	905 726	750 202	365 196	587 783
Bons de caisse	17 557	21 375	24 304	21 164	21 420
Certificats de dépôts	223 000	202 500	221 500	527 000	481 000
Dettes rattachées	15 558	20 148	18 853	9 597	16 048
TOTAL DÉPÔTS	1 891 338	2 419 440	2 401 451	2 438 012	2 680 214

Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2013, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 44.152 mille dinars contre 56.661 mille dinars à la fin de l'année 2012, enregistrant une baisse de 22,1%.

Cette baisse s'explique par l'absence de recours de la banque aux bailleurs de fonds étrangers en raison du renchérissement relatif des coûts de ces ressources.

LES RESSOURCES SPÉCIALES

(Chiffres en Millions de Dinars)

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Ressources budgétaires	2 468	2 953	3 410	4 188	4 805	14,7%	18,1%
Ressources extérieures	124 642	99 458	73 679	51 699	38 752	-25,0%	-25,3%
Autres	1 926	1 535	1 156	774	594	-23,2%	-25,5%
TOTAL RESSOURCES SPÉCIALES	129 036	103 945	78 244	56 661	44 152	-22,1%	-23,5%



Guichet de la succursale de l'avenue de France.

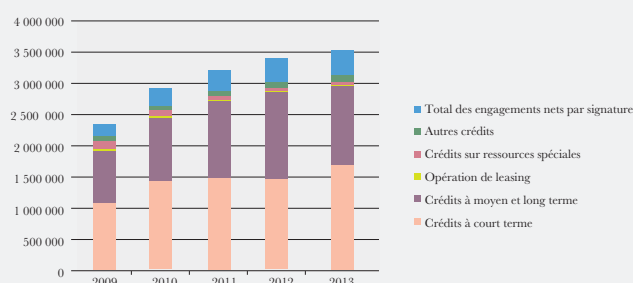
Les Emplois

Les crédits de la clientèle

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale, et une rareté des ressources, La Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie Tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a été en hausse de 3,2% passant de 2.961.617 mille dinars au 31 Décembre 2012 à 3.057.252 mille dinars au 31 Décembre 2013.

Les crédits de la clientèle



CREDITSETENGAGEMENTSDE LA CLIENTELE

(Chiffres en Millions de Dinars)

Nature des engagements	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
CREDITS A COURT TERME	1 110 745	1 474 389	1 535 311	1 595 805	1 729 521	8,4%	11,7%
Crédits à court terme En treprises	220 712	326 229	290 907	300 872	274 199	-8,9%	5,6%
Crédits à court terme Particuliers	403 888	500 406	561 318	619 876	672 375	8,5%	13,6%
Escompte commercial	184 196	253 778	266 099	285 577	278 170	-2,6%	10,9%
Comptes débiteurs de la clientèle	236 839	295 507	272 800	251 693	308 223	22,5%	6,8%
Valeurs immobilisées	3 971	4 919	8 633	12 590	17 033	35,3%	43,9%
Provisions visées à la clientèle	39 335	69 246	96 925	79 578	126 074	58,4%	33,8%
Autres crédits à court terme	21 803	24 304	38 629	45 618	53 447	17,2%	25,1%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	890 377	1 079 489	1 288 350	1 390 099	1 357 572	-2,3%	11,1%
Crédits à moyen et long terme en dinars	674 568	704 593	833 255	879 707	857 290	-2,5%	6,2%
Crédits à long terme en dinars	161 849	300 538	367 017	414 061	398 435	-3,8%	25,3%
Crédits à long terme en monnaie étrangère	53 961	74 358	88 078	96 331	101 847	5,7%	17,2%
OPERATIONS DE LEASING	11 128	10 601	9 479	9 351	12 516	33,8%	3,0%
CREDITS SUR RESOURCES SPECIALES	133 754	106 168	81 377	49 230	33 704	-31,5%	-29,1%
CREANCES RATTACHEES	21 663	21 210	21 753	23 330	28 563	22,4%	7,2%
CREANCES A UX CONTENTIEUX	57 604	60 636	70 658	92 584	117 842	27,3%	19,6%
TOTAL CREANCES BRUTES	2 225 271	2 752 492	3 006 928	3 160 399	3 279 718	3,8%	10,2%
PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-109 185	-142 318	-177 867	-198 784	-222 467	11,9%	19,5%
TOTAL DES CREANCES NETTES	2 116 086	2 610 174	2 829 061	2 961 617	3 057 252	3,2%	9,6%

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 3,8%, passant de 3.160.399 mille dinars en 2012 à 3.279.718 mille dinars en 2013.

Les crédits à court terme ont enregistré une augmentation de 8,4% pour atteindre un encours de 1.729.521 mille dinars à la fin de l'exercice 2013 contre 1.595.805 mille dinars à la fin de l'exercice 2012.

Les crédits à la consommation ont progressé de 8,5% pour atteindre un encours de 672.375 mille dinars et ce malgré les nouvelles mesures réglementaires en matière d'octroi des crédits à la consommation dictées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire aux banques n°2012-17.

Les prêts en devise ont enregistré une baisse de 58,4% avec un encours de 126.074 mille dinars mais avec une évolution moyenne de 33,8% sur les cinq derniers exercices.

Les crédits à court terme ont progressé à un taux annuel moyen de 11,7% durant les cinq dernières années.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint à la fin de l'exercice 2013 un montant

de 1.357.572 mille dinars contre 1.390.099 mille dinars l'année dernière, soit une baisse de 2,3%. Entre 2009 et 2013, l'encours des crédits à moyen et long terme a évolué avec un rythme moyen annuel de 11,1%.

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une baisse de 31,5% pour atteindre un encours de 33.704 mille dinars à la fin de l'exercice 2013 contre 49.230 mille dinars à la fin de l'exercice 2012.

À la fin de l'exercice 2013, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 12.516 mille dinars contre 9.351 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 33,8%.

Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a évolué avec un rythme moyen annuel de 3%.

Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature a atteint au 31 Décembre 2013, un encours de 426.370 mille dinars contre 405.187 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une augmentation de 5,2%.

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	284 087	345 443	387 294	412 102	435 676	5,7%	11,3%
CRÉANCES CLASSÉES BRUTES (HORS ILAN)	8 826	10 312	6 267	6 914	9 305	34,6%	1,3%
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE	205 749	275 261	335 131	405 187	426 370	5,2%	20,0%

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 20% durant les cinq dernières années.

A la fin de l'exercice 2013, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit (en milliers de dinars) :

REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12/2013

(Chiffres en Milliers de Dinars)

LIBELLE	%	TOTAL
A- CONCOURS AUX PROFESSIONNELS	72,4%	2 768 238
I- AGRICULTURE	1,5%	41 518
II- INDUSTRIE	43,0%	1 191 109
III- SERVICES	52,1%	1 442 207
VI- ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	3,4%	93 405
B- CONCOURS AUX PARTICULIERS	27,6%	1 053 285
TOTAL	100,0%	3 821 523

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les règles prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

LE PORTEFEUILLE- TITRES

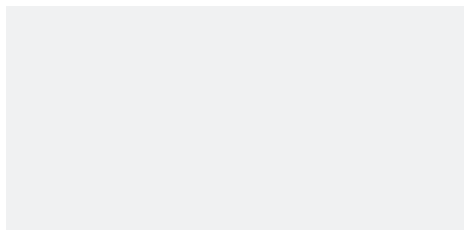
Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 16,1% passant de 363.293 mille dinars au 31 Décembre 2012 à 426.888 mille dinars au 31 Décembre 2013. Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés, Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires. La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	151 749	152 493	158 340	171 337	194 491	13,5%	6,4%
Fonds gérés	7 500	31 637	48 100	47 250	54 275	14,9%	64,0%
Obligations	3 876	4 502	4 998	3 598	2 398	-33,4%	-11,3%
Titres de transaction et placement	19 883	31 031	136 149	141 107	175 723	24,5%	72,4%
Total portefeuille-titres	183 007	219 663	347 588	363 293	426 888	17,5%	23,6%



Siège actuel de la Banque de Tunisie à la rue de Turquie.

Le portefeuille des participations a enregistré une augmentation de 13,5% entre 2012 et 2013.

Il s'est établi à 194.491 mille dinars au 31 Décembre 2013 contre 175.723 mille dinars au 31 Décembre 2012. Les principales souscriptions sont effectuées dans les titres émis par des sociétés rentables et solides et sont toutes effectuées dans la cadre du réinvestissement exonéré.

Le portefeuille obligataire a enregistré une baisse de 33,4% pour passer de 3.598 mille dinars en 2012 à 2.398 mille dinars à fin 2013.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement direct, d'autres objectifs tels que :

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.
- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

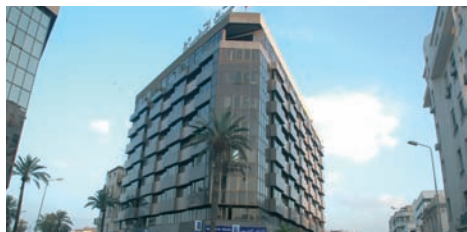
Rendement du Portefeuille- titres

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré les revenus suivants à la fin des cinq dernières années :

(Chiffres en Millions de Dinars)

	2009	2010	2011	2012	2013
-Dividendes et intérêts	7 703	8 739	9 641	8 152	9 651
-Plus-values sur cessions	1 418	602	10	2 844	1 154
-Revenus sur BTA et BTC	4 139	1 509	4 595	7 824	8 044
-Intérêts sur obligations	285	1 378	2 532	1 788	1 827
Total	13 546	12 229	16 778	20 608	20 675

Par ailleurs, et en matière de provisions, l'enveloppe consacrée couvre largement la dépréciation potentielle de certaines participations, soit un total de 8.846 mille dinars au 31/12/2013.



Siège actuel de la Banque de Tunisie à la rue de Turquie.

LA MONÉTIQUE

Le parc des DABs de la BT est passé de 165 unités en 2012 à 171 DAB à fin 2013, soit une augmentation de 6 nouvelles unités.

Le chiffre d'affaire

Le nombre des TPEs actifs installés chez les commerçants a progressé de 7,5% en passant de 679 en 2012 à 730 en 2013.

Quant au chiffre d'affaires auprès des commerçants, il est passé de 131.578 mille dinars en 2012 à 149.024 mille dinars en 2013 enregistrant ainsi une évolution de 13,3%.

	Année 2012	Année 2013	Evolution
Chiffre d'affaires DABs en D	423187	445796	5,3%
Chiffre d'affaires TPEs en D	131578	149024	13,3%

L'activité sur le site internet de la BT BTNET.Èa enregistré un volume total d'accès de 169 666 dont 95% à travers la plateforme BTNET PARTICULIERÈ.

	BTNET ENTREPRISE	BTNET PARTICULIER
Total des clients connectés	879	7939
Nombre total des accès actifs	8144	161522
Nombre de clients utilisant le service en ligne	439	42
Nombre de clients utilisant le téléchargement des avis	57	-

RÉSULTATS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en évolution positive et témoignent de la bonne rentabilité de l'activité de la Banque.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

(Chiffres en Millions de Dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	147 283	164 450	176 748	179 900	212 924	18,4%	9,7%
Intérêts et charges assimilés	61 826	69 270	81 756	79 929	101 054	26,4%	13,1%
MARGE D'INTERETS	85 457	95 180	94 992	99 971	111 870	11,9%	7,0%
Commissions perçues	28 867	33 052	34 342	36 997	39 108	5,7%	7,9%
Commissions servies	868	1 035	805	1 074	1 026	-4,5%	4,3%
COMMISSIONS NETTES	27 999	32 017	33 537	35 923	38 082	6,0%	8,0%
Gains sur portefeuille commercial	11 459	10 458	12 687	15 513	18 368	18,4%	12,5%
Revenus du portefeuille d'investissement	7 989	10 118	12 173	9 940	11 477	15,5%	9,5%
PRODUIT FINANCIER	132 904	147 773	153 389	161 347	179 797	11,4%	7,8%
Frais généraux	40 407	42 027	45 852	51 744	55 573	7,4%	8,3%
Masses salariales	30 640	31 156	34 895	39 399	42 199	7,1%	8,3%
Dépenses d'exploitation	9 768	10 871	10 957	12 345	13 374	8,3%	8,2%
Amortissements des immobilisations	5 554	5 993	6 397	6 669	6 155	-7,7%	2,6%
Autres produits d'exploitation	535	515	596	656	1 015	54,7%	17,4%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	94 183	105 981	101 736	103 590	119 084	15,0%	6,0%
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	12 110	39 519	32 975	20 258	28 750	41,9%	24,1%
Provisions pour créances douteuses	13 523	38 760	33 643	20 312	27 406		
Provisions sur portefeuille d'investissement	-1 413	759	-669	-54	1 344		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	82 073	66 462	68 761	83 331	90 335	8,4%	2,4%
Gains sur opérations financières	1 153	318	714	-5 201	214	-104,1%	
Impôts sur les bénéfices	17 145	11 079	11 810	14 752	16 816	14,0%	-0,5%
BÉNÉFICE NET	66 081	55 701	57 666	63 379	73 732	16,3%	2,8%

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 212.924 mille dinars au 31 Décembre 2013 contre 179.900 mille dinars au 31 Décembre 2012, soit une progression de 18,4%

Les produits des crédits ont enregistré une augmentation de 19,1%, grâce par la bonne croissance du volume des crédits et ce malgré la rationalisation des crédits à la consommation par la BCT à travers la circulaire aux banques n° 2012-17.

EVOLUTION DE SIN TERETS

(Chiffres en Millions de Dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
INTERETSE TR EVENUS ASSIMILES	147 283	164 450	176 748	179 900	212 924	18,4%	9,7%
Opérations avec les établissements bancaires	9 802	2 335	1 444	1 668	608	-63,6%	-50,1%
Opération avec le client	137 481	162 116	175 305	178 232	212 316	19,1%	11,5%
Revenus de crédits à la clientèle	115 374	139 111	148 644	154 753	186 169	20,3%	12,7%
Revenus de commissions clients et débiteurs	18 392	19 574	23 076	19 441	22 434	15,4%	5,1%
Revenus de opérations de leasing	1 050	967	875	832	839	0,7%	-5,5%
Revenus de engagements par signature	2 665	2 464	2 710	3 205	2 875	-10,3%	1,9%

Les revenus des crédits à la clientèle ont enregistré une progression de 20,3% pour atteindre 186.169 mille dinars à la fin de l'exercice 2013.

Les opérations de leasing ont enregistré une légère hausse de 0,7%, alors que les revenus sur engagement par signature ont baissé de 10,3% en 2013.

La marge d'intérêts a atteint 111.870 mille dinars au 31 décembre 2013, contre 99.971 mille dinars en 2012, soit une progression de 11,9%.

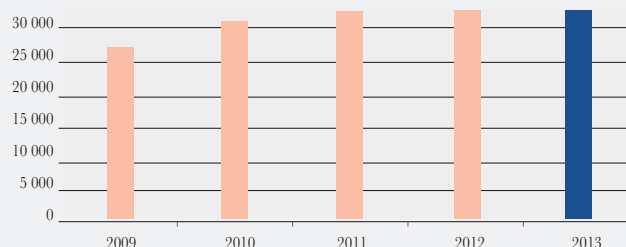
Cette dernière a enregistré une évolution moyenne, durant les cinq derniers exercices, de l'ordre de 7%.

Evolution des commissions bancaires

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2013 un volume global de 39.108 mille dinars contre 36.997 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 5,7%.

La croissance des produits des services bancaires est due, non seulement à une révision des tarifs en 2013 qui a touché les commissions sur comptes et les commissions sur opérations avec l'étranger, mais aussi à une progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant. Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie cette année.

Evolution des commissions



Comme le démontre le tableau ci-dessous, les principales commissions bancaires ont enregistré une évolution positive cette année :



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Mateur construit en 1926, endommag  par les bombardements a riens en 1943 et remis en  tat.

EVOLUTION DE SCOMMISSIONS BANCAIRES

(Chiffres en Millions de Dinars)

R�sultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ann�es)
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	28 867	33 052	34 342	36 997	39 108	5,7%	7,9%
Op�rations avec l'�tranger	2 940	3 690	3 443	3 794	4 479	18,0%	11,1%
Op�rations sur titres	4 338	4 863	4 219	4 050	4 402	8,7%	0,4%
Commissions sur comptes	7 134	7 118	7 945	8 691	9 187	5,7%	6,5%
Commissions sur moyens de paiement	5 282	6 306	7 059	7 942	8 689	9,4%	13,3%
Commissions de gestion	7 936	9 738	10 154	10 804	10 606	-1,8%	7,5%
Op�rations de gestion de portefeuille	1 236	1 338	1 522	1 717	1 744	1,6%	9,0%
Commissions / Masse salariale	94,2%	106,1%	98,4%	93,9%	92,7%		

Il est   signaler que :

- Les commissions sur moyens de paiement ont augment  de 12,5% gr ce au d veloppement des mouvements de la mon tique et des op rations sur les effets.
- Les commissions sur titres proviennent essentiellement de l'activit  d positaire des SICAV et des op rations effectu es pour le compte de la client le.
- Les commissions sur comptes ont progress  de 9,4%, gr ce   l'ouverture de nouveaux comptes en 2013 ainsi qu'une r vision cibl e des tarifs.

Le Produit Net Bancaire

La croissance des revenus sur portefeuille titres conjugu e   l'augmentation des commissions per ues ont permis au Produit Net Bancaire de la Banque d'enregistrer une progression de 11,4%.

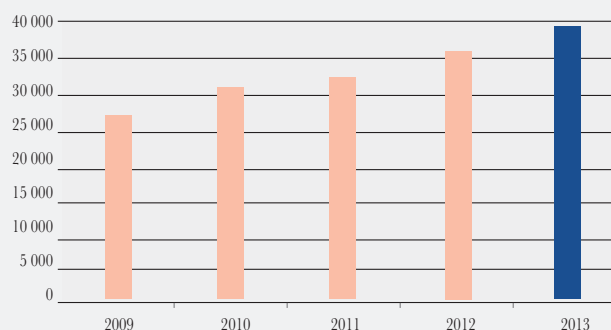
Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2013 un montant de 179.797 mille dinars contre 161.347 mille dinars en 2012.

Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progress    un taux annuel moyen de 7,8%.

La structure du Produit Net Bancaire est demeur e relativement stable :

  La marge d'int r t repr sente en moyenne 62,2% du Produit Net Bancaire alors que les commissions nettes repr sentent 21,2% du PNB.

Produit net bancaire





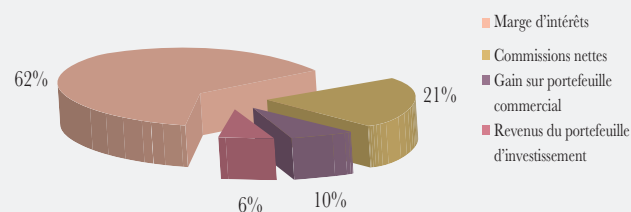
Agence de la Banque de Tunisie à Bizerte.

PRODUIT NET BANCAIRE

(Chiffres en Millions de Dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	85 457	95 180	94 992	99 971	111 870	11,90%	6,96%
Commissions nettes	27 999	32 017	33 537	35 923	38 082	6,01%	7,99%
Gains sur portefeuille commercial	11 459	10 458	12 687	15 513	18 368	18,40%	12,52%
Revenus du portefeuille d'investissement	7 989	10 118	12 173	9 940	11 477	15,46%	9,48%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	132 904	147 773	153 389	161 347	179 797	11,4%	7,8%
Marge d'intérêts / PNB	64,3%	64,4%	61,9%	62,0%	62,2%		
Commissions nettes / PNB	21,1%	21,7%	21,9%	22,3%	21,2%		

Composition du produit net bancaire



Ils ont atteint une enveloppe de 55.573 mille dinars au 31 décembre 2013 contre 51.744 mille dinars au 31 décembre 2012.

Les Frais Généraux

Les frais généraux ont enregistré une augmentation maîtrisée de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

La Banque de Tunisie a maintenu sa politique de maîtrise de ses frais généraux et ce malgré l'augmentation des charges sociales et l'aménagement de nouvelles agences à ouvrir au début de 2014.

FRAIS GÉNÉRAUX

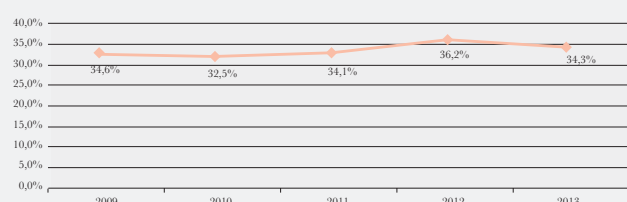
(Chiffres en Millions de Dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Masses salariale	30 640	31 156	34 895	39 399	42 199	7,1%	8,3%
Depenses d'exploitation	9 768	10 871	10 957	12 345	13 374	8,3%	8,2%
FRAIS GÉNÉRAUX (F.G.)	40 407	42 027	45 852	51 744	55 573	7,4%	8,3%
Amortissements de sim mobilisations	5 554	5 993	6 397	6 669	6 155	-7,7%	2,6%
FRAIS GÉNÉRAUX DE GESTION	45 961	48 020	52 249	58 413	61 728	5,7%	7,7%
Coefficient d'exploitation (F.G. GÉNÉRAUX DE GESTION / PNB)	34,6%	32,5%	34,1%	36,2%	34,3%		
Productivité globale (F.G. GÉNÉRAUX / REVENUS)	42,9%	39,7%	45,1%	50,0%	46,7%		

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 42.199 mille dinars 31 décembre 2013 contre 39.399 mille dinars 31 décembre 2012 et des dépenses diverses d'exploitation qui sont passées de 12.345 mille dinars au 31 décembre 2012 à 13.374 mille dinars 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 8,3%.

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport des frais globaux de gestion (frais généraux majorés des amortissements) au Produit Net Bancaire, continue à se situer à un niveau compétitif : 34,3% fin 2013 contre 36,2% une année auparavant.

Coefficient d'exploitation



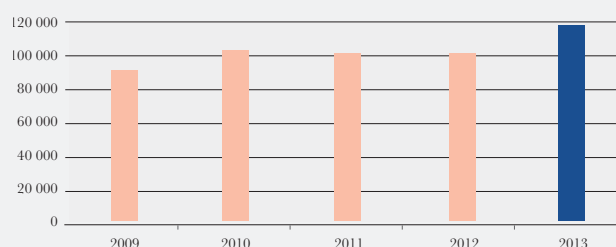
Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est stabilisé, au 31 décembre 2013, à un niveau égal à 46,7% contre 50% au 31 décembre 2012.

Le Résultat Brut d'Exploitation

La croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des frais généraux ont permis au Résultat Brut d'Exploitation d'enregistrer une progression de 15%.

En effet, à la fin de l'exercice 2013, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 119.084 mille dinars contre 103.590 mille dinars en 2012.

Résultat brut d'exploitation



RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(Chiffres en Millions de dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	132 904	147 773	153 389	161 347	179 797	11,4%	7,8%
Frais généraux	40 407	42 027	45 852	51 744	55 573	7,4%	8,3%
Dotations aux amortissements	5 554	5 993	6 397	6 669	6 155	-7,7%	2,6%
Autres produits d'exploitation	535	515	596	656	1 015	54,7%	17,4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	94 183	105 981	101 736	103 590	119 084	15,0%	6,0%
Frais Généraux / RBE	42,9%	39,7%	45,1%	50,0%	46,7%		
Commissions / RBE	29,7%	30,2%	33,0%	34,7%	32,0%		

Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 6%.

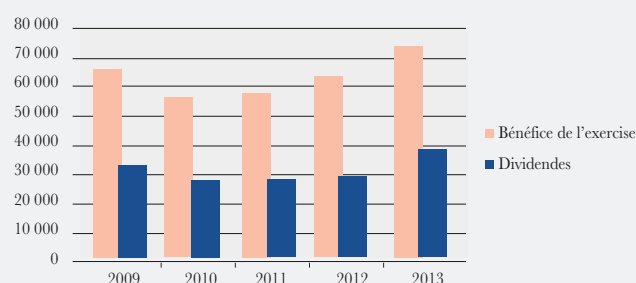
Au terme de l'exercice 2013, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 6.155 mille dinars, en diminution de 7,7% par rapport à la dotation de 2012.

Le Résultat Net de l'exercice

A la fin de l'exercice 2013, le Résultat Net a enregistré une hausse de 16,3% passant de 63.379 mille dinars en 2012 à 73.732 mille dinars

en 2013 et ce tenant compte de la dotation aux provisions pour créances douteuses constituées en 2013 pour la couverture des risques sur les engagements.

Bénéfice Net



RESULTAT NET

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	94 183	105 981	101 736	103 590	119 084	15,0%	6,0%
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	12 110	39 519	32 975	20 258	28 750	41,9%	24,1%
Provisions pour créances douteuses	13 523	13 523	38 760	20 312	27 406		
Provisions pour amortissement	-1 413	759	-669	-54	1 344		
Gains ou pertes courantes	1 153	318	714	-5 201	214	-104,1%	-34,4%
Impôts et charges	17 145	11 079	11 810	14 752	16 816	14,0%	-0,5%
BENEFICE NET	66 081	55 701	57 666	63 379	73 732	16,3%	2,8%

La dotation nette aux provisions s'est élevée pour l'exercice 2013 à 27.406 mille dinars contre 20.312 mille dinars en 2012. Elle est détaillée comme suit :

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	déc-13	déc-12
Dotation aux provisions pour créances douteuses		
+ Provisions pour créances douteuses	26 998	19 395
+ Créances passées à provisionner	291	340
- Reprises de provisions pour créances douteuses	-200	-423
+ Provisions pour risque opérationnel	317	1 299
	27 406	20 312



Les participants de la Banque de Tunisie à la Foire Internationale de Tunis de 1953.



Agence de la Banque de Tunisie au Centre Urbain Nord.

Répartition des bénéfices

Il est à rappeler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiquée au titre de réserves légales.
Ce principe cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale.
- Les sommes reportées à nouveau.
- Le reliquat est réparti aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Sur la base d'une proposition de distribution d'un dividende de 26% du nominal, le montant global des bénéfices à distribuer au titre de l'exercice 2013 serait de 39.000 mille dinars.

(Chiffres en Millions de Dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Bénéfice de l'exercice	66 081	55 701	57 666	63 379	73 732		
Report antérieur	1 146	1 044	918	915	394		
Réaffectation des réserves spéciales	-	-	-	-	6349		
TOTAL A REPARTIR	67 228	56 745	58 584	64 294	80 475	25,2%	4,6%
REPARTITION							
Réserves	33 558	28 827	30 669	34 650	40 995	18,3%	5,1%
Réserves légales	3 361	389	0	0	3 750		
Autres réserves	30 197	28 438	30 669	34 650	37 245		
Dividendes	32 625	27 000	27 000	29 250	39 000	33,3%	4,6%
Report à nouveau	1 044	918	915	394	480		
Dividende distribuée par action	0,290	0,240	0,240	0,260	0,260		
Taux de distribution/ Nominal	29,0%	24,0%	24,0%	26,0%	26,0%		
Taux de distribution/ Résultat Net	49,4%	48,5%	46,8%	46,2%	52,9%		
Nominal par actionnaire	1	1	1	1	1		

L'examen de la répartition des résultats durant les cinq derniers exercices montre une bonne rémunération des actions par les dividendes distribués.

En effet, le taux de distribution par rapport au nominal des actions est maintenu à des niveaux très performants.



Compagnie Algérienne Souk EL ARBAA, Jendouba.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Sfax Bab Bahr.



Le montant des dividendes servis est passé de 32.625 mille dinars en 2009 à 27.000 mille dinars en 2010 et 2011, puis 29.250 mille dinars en 2012 pour arriver à 39.000 en 2013 ce qui représente 52,9% du bénéfice net de l'exercice.

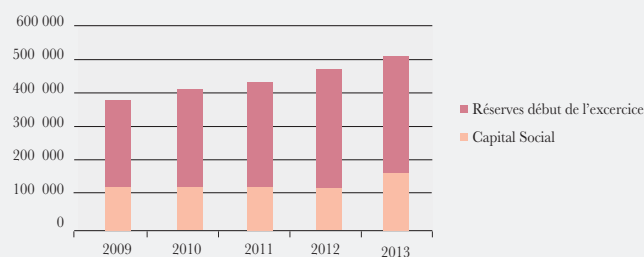
Renforcement des fonds propres

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 505.543 mille dinars à la fin de l'année 2012 à 540.275 mille dinars fin 2013, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 6,9%.

Les fonds propres de la banque ont évolué, aussi, avec un rythme moyen annuel de 7% durant les cinq dernières années.

Cette augmentation a permis à la Banque de Tunisie d'enregistrer une évolution en matière de rentabilité des fonds propres pour passer de 13% en 2012 à 14,1% en 2013 et se maintenir à un niveau plus élevé que la moyenne du secteur bancaire en Tunisie.

Evolution des fonds propres



CAPITAUX PROPRES

(Chiffres en Millions de dinars)

Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	112 500	112 500	112 500	112 500	150 000	33,3%	7,5%
Réserves début de l'exercice	266 092	299 548	328 248	358 914	355 543	-0,9%	7,5%
Fonds propres avant répartition	378 592	412 048	440 748	471 414	505 543	7,2%	7,5%
Attributions aux réserves	33 456	28 701	30 666	34 129	34 732	1,8%	0,9%
Fonds propres après répartition	412 048	440 748	471 414	505 543	540 275	6,9%	7,0%
Capital Social	112 500	112 500	112 500	112 500	150 000	33,3%	7,5%
Réserves en fin d'exercice	299 548	328 248	358 914	393 043	390 275	-0,7%	6,8%
Fonds propres moyens	395 320	426 398	456 081	488 479	522 909	7,0%	7,2%
PNB / Fonds Propres Moyens	33,6%	34,7%	33,6%	33,0%	34,4%		
RE / Fonds Propres Moyens	22,1%	23,5%	22,3%	21,2%	22,8%		
ROE = Bénéfices nets / Fonds Propres Moyens	16,7%	13,1%	12,6%	13,0%	14,1%		
ROAA = Bénéfices nets / Total Actif Moyens	2,6%	1,9%	1,8%	1,8%	1,9%		

Il est à noter que la Banque de Tunisie a procédé courant l'année 2013 à une augmentation de son capital pour passer de 112.500 mille dinars à

150.000 mille dinars par incorporation de 37.500 mille dinars de réserves.

NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES

Ratios réglementaires

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 décembre 2013 un niveau de 20,03%, contre 19,39% au 31 Décembre 2012 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 9%.

Le ratio de liquidité s'est élevé à 110,28% en 2013, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio de couverture des dépôts s'est maintenu à un niveau de 20,16% en 2013 contre 20,74% en 2012 et ce pour un minimum réglementaire de 10%.

Le ratio des immobilisations a atteint 41,30% au 31 Décembre 2013, contre 40,30% au 31 Décembre 2012, ce niveau reste largement inférieur au plafond réglementaire fixé à 75%.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	2009	2010	2011	2012	2013
Ratio de solvabilité					
Fonds Propres / Risques	18,49%	17,38%	17,55%	19,39%	20,03%
Ratio de liquidité	137,29%	149,97%	116,56%	103,08%	110,28%
Ratio de couverture des dépôts					
Fonds Propres / Dépôts	21,79%	18,22%	19,63%	20,74%	20,16%
Ratio des immobilisations					
Immobilisations nettes / FP	45,71%	43,25%	41,69%	40,30%	41,30%

Crédances classées et provisions

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des crédits et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des crédits classés.

Ces efforts ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien à un niveau faible des crédits classés.

Le volume global des crédits (bilan et hors bilan) classés conformément à la circulaire de la BCT numéro 91-24 est de 310.707 mille dinars au 31 Décembre 2013 contre 269.940 mille dinars au 31 Décembre 2012.

Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 7,5% en 2012 à 8,1% en 2013 enregistrant ainsi une augmentation de 9,1% et

avec une hausse moyenne sur les cinq dernières années de 10,2%.

Ces créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

CREANCES CLASSÉES ET PROVISIONS CONSTITUÉES

(Chiffres en Millions de Dinars)

	2009	2010	2011	2012	2013	Evol 2013/2012	Evol Moy (sur 5 ans)
Total des créances classées	139 995	166 217	174 296	269 940	310 707	15,1%	22,1%
Classe 5	61 341	63 047	73 679	97 524	120 866	23,9%	18,5%
Classe 4	38 668	78 841	65 163	67 076	91 847	36,9%	24,1%
Classe 3	27 267	10 579	23 191	66 159	46 226	-30,1%	14,1%
Classe 2	12 719	13 750	12 264	39 181	51 768	32,1%	42,0%
Créances courantes	2 381 542	2 940 313	3 257 487	3 327 834	3 510 816	5,5%	10,2%
Total des créances (Bilan et hors Bilan)	2 543 200	3 127 740	3 453 975	3 597 774	3 821 523	6,2%	10,7%
Créances classées / Total des créances	5,5%	5,3%	5,0%	7,5%	8,1%	9,1%	10,2%
Provisions sur créances classées	114 460	147 571	148 912	166 188	190 558	14,7%	13,6%
Agios et services comptabilisés	1 897	2 436	6 119	7 806	10 128	29,8%	52,0%
Provisions collectives / Risques latents	0	0	28 545	2 119	-123	-105,8%	
Taux de couverture des créances classées	83,1%	90,2%	88,9%	64,5%	64,6%	0,2%	-6,1%
Provisions constituées / Total des créances	4,5%	4,7%	5,1%	4,7%	5,0%	6,5%	2,6%

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2013, 190.558 mille dinars.

Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 64,6% du total des créances classées.

Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2013 représentent 4,9% du total des créances.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à

l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des Provisions collectives, les établissements de crédit doivent constituer par provisionnement sur les résultats de l'exercice une provision pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe de 28.545 mille dinars au titre de l'exercice 2011 et une dotation de 2.119 mille dinars en 2012, la Banque de Tunisie a ajusté les provisions collectives en comptabilisant une reprise de 123 mille dinars au titre de l'exercice 2013.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Djerba, Houmt Souk.

Division et couverture des risques

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 Décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 éditée par la Banque Centrale de Tunisie le 29 Juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'évaluent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'évaluent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de «groupe» est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune
- Une interdépendance commerciale ou financière directe
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de «même bénéficiaire». Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global, risque de crédits et risque de liquidité).

Contrôle interne et gouvernance

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2013 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce comité est directement rattaché au conseil d'administration et il est chargé notamment :

- De veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place.
- De réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission au conseil d'administration pour approbation.



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Sousse construit en 1903, endommagé par les bombardements alliés en décembre 1942 et remis en état en 1948.

Agence de la Banque de Tunisie ^ Sousse, Sahloul.

- De revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision.
- D'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et porter à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Sur un autre plan et afin de renforcer ces dispositifs, la Banque de Tunisie dispose d'un comité d'exploitation chargé d'examiner tous les risques encourus sur les crédits ainsi que la conduite de la politique de crédit de la banque et ce, compte tenu des fonds propres disponibles et de la conjoncture économique et financière. Un comité de trésorerie est également fonctionnel, et chargé d'analyser les positions de trésorerie de la Banque.

Aussi, la banque dispose d'un comité des risques qui a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Conformément aux exigences réglementaires stipulées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire n° 2011-06 relative au renforcement des règles de la bonne gouvernance dans les établissements de crédits, le conseil approuve la nomination et la rémunération des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celles des membres du conseil et des comités sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Le conseil exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes. Dans ce cadre le conseil :

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs de rentabilité et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
- Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du président de la direction, qui voit à leur mise en œuvre ;
- Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la banque ;
- S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

A ce titre, le conseil contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité;

- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle :

Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque, dans ce cadre le conseil veille à ce que la banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation et même de préserver la confiance auprès du public.

Il veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres du conseil, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le «Code de conduite et de déontologie»;

- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts.

A cet effet, tout membre du conseil doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt,

un processus d'examen ou d'approbation des membres du conseil est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;

- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance, le conseil donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :

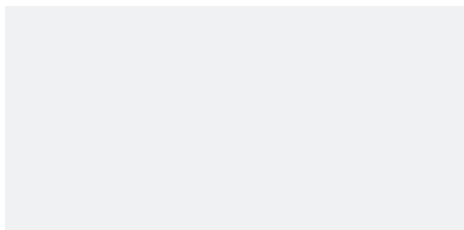
- créant des comités au niveau du conseil : le comité exécutif des crédits, le comité permanent d'audit interne et le comité des risques ;
- mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
- réalisant des évaluations régulières du conseil dans son ensemble et de chacun des membres du conseil.

Dans ce sens, le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Prévention contre le blanchiment d'argent

Dans le cadre de l'application de la loi 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, la Banque de Tunisie a toujours engagé des actions de sensibilisation de tout le personnel aux diligences et règles d'éthique à respecter conformément à la politique de conformité de la banque. Aussi, et conformément aux normes GAFI la Banque de Tunisie a mis en place un logiciel de filtrage pour permettre de saisir tous les renseignements relatifs aux clients. Un manuel de procédure a également mis au point la disposition des points de vente de la banque.



Agence de la Banque de Tunisie à Nabeul, achetée en 1934.



Agence de la Banque de Tunisie à An Zaghouan.

LE TITRE BANQUE DE TUNISIE EN BOURSE

A l'instar des années 2011 et 2012, de fortes perturbations ont continué à peser sur le marché boursier pendant l'année 2013, marquée par de faibles volumes de transactions sur la Cote, et de nombreuses fluctuations de cours au gré de l'évolution de la situation politique, sécuritaire, et socio-économique du pays.

Après avoir perdu -7,63% en 2011 et -3,02% en 2012, l'indice TUNINDEX a affiché, pour toute l'année 2013, sa troisième baisse annuelle consécutive avec une perte de -4,33%. L'Indice a clôturé au 31 Décembre 2013 à 4.381,32 points (contre 4.579,85 points en 2012).

Pour sa part, l'Indice TUNINDEX 20 a chuté de -2,16% sur l'année 2013, en clôturant à 1.753,16 points contre 1.791,82 points en 2012.

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 3.885 millions de dinars durant l'exercice 2013 contre 2.930 millions de dinars en 2012, marquant ainsi une hausse de 32,6%.

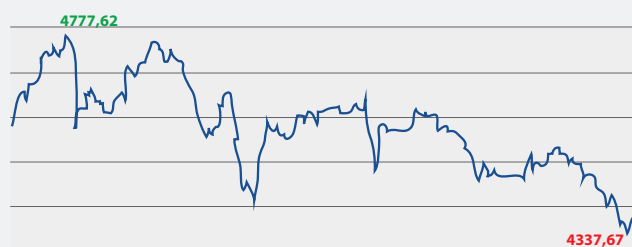
Cette hausse est essentiellement due à l'accroissement remarquable du volume des enregistrements de 811 millions de Dinars en 2012 à 2.295 millions de dinars en 2013 (soit 182,9%).

Par contre, le compartiment principal de la Bourse, la Cote, a enregistré une baisse du

volume des transactions de -26,2%, chutant de 2.077 millions de dinars au 31/12/2012 à 1.533 millions de dinars au 31/12/2013.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 14.093 millions de dinars contre 13.780 millions de dinars à la fin de l'année 2012, enregistrant ainsi une hausse de 313 millions de dinars (soit 2,27%), et ce consécutivement aux nouvelles introductions en bourse et aux levées de capitaux des sociétés cotées.

Indice Tunindex 2013



Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié au cours de l'année 2013 entre un minimum de 8,400 dinars et un maximum de 13,050 dinars. Ces pics ont été atteints au cours des mois de Novembre et Juin 2013. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2013 s'est établi à 9,300 Dinars.

5.930.365 actions Banque de Tunisie ont été traitées sur la Cote de la Bourse au cours de l'année 2013, pour un montant global de



Agence de la Banque de Tunisie ^ Zarzis, installée depuis 1929.

61,8 millions de Dinars et un total de 11.694 changes.

La capitalisation boursière de la Banque de Tunisie s'est élevée à 1.395 millions de Dinars, première capitalisation du marché.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital de 112.500.000 dinars à 150.000.000 dinars, par incorporation de réserves et l'émission de 37.500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes.

Enfin, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM, qui détenait directement 22.500.000 actions et droits de vote représentant 20 % du capital de la Banque de Tunisie, a franchi à la hausse, le 11 Janvier 2013, le seuil de 20% du capital, et ce, suite à l'acquisition par voie d'enregistrement en bourse de 14.633.340 actions, représentant 13,007% du capital.

Suite à cette acquisition, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient, à cette date, 37.133.340 actions, représentant 33,007% du capital et 33,9% des droits de vote de la Banque de Tunisie.

	2009	2010	2011	2012	2013
Cours de l'action BT (en dinars)	97,000	11,620	10,720	12,000	9,300
Nombre d'actions	11 250 000	112 500 000	112 500 000	112 500 000	150 000 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	36,626	3,918	4,190	4,494	3,602
Price Earning Ratio (P.E.R.)	16,5	23,5	20,9	21,3	18,9
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	1 091 250	1 307 250	1 206 000	1 350 000	1 395 000
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,65	2,97	2,56	2,67	2,58

Evolution du cours de l'action Banque de Tunisie au cours de l'Année 2013



DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION

Evolution de l'effectif

Au 31 Décembre 2013, l'effectif permanent de la banque totalise 930 personnes dont 171 contractuels soit une évolution de 2% par rapport à l'année 2012.

Le recrutement de 52 personnes en 2013 a concerné essentiellement 26 cadres et 26 employés.

La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2013 le départ de 30 personnes dont 16 cadres.

La moyenne d'âge des employés de la banque s'est stabilisée à 43 ans, au même niveau que celle de l'année précédente, avec une moyenne d'ancienneté de l'ordre de 17 ans.

La formation

Les actions de formation se sont poursuivies en 2013 pour développer les compétences du personnel de la banque et lui permettre d'acquiescer et de maîtriser de nouveaux savoir-faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

Ces actions de formation ont porté essentiellement sur les domaines financiers, commercial, gestion

des risques et Audit. Elles ont été principalement organisées dans le cadre du séminaire en intra-entreprises et auprès des organismes spécialisés.

Le Budget alloué à la formation professionnelle est arrêté à 293 mille dinars contre 187 mille dinars une année auparavant.

Dans ce sens, la Banque de Tunisie a procédé à l'installation d'un espace de formation aménagé en tant qu'agence virtuelle avec le lancement en parallèle du 1er cursus de formation destiné de nouveaux responsables de point de vente.

Le réseau de la Banque de Tunisie

La Banque de Tunisie a poursuivi ses efforts au cours de l'année 2013 en vue d'élargir son réseau commercial par des acquisitions de plusieurs terrains et locaux.

L'objectif étant d'équiper les nouvelles zones de développement du pays ainsi de renforcer sa présence sur les nouvelles agglomérations et les nouveaux centres économiques et administratifs.

Aussi, afin de mieux séduire la clientèle et de mieux se positionner face à la concurrence, la Banque de Tunisie a effectué également au cours de cette année d'importants travaux d'aménagement de plusieurs points de vente.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE

Les prévisions relatives à l'année 2014 parient sur une reprise au niveau de l'investissement mais dont l'évolution est fortement tributaire du rétablissement de la confiance et l'appui à apporter aux opérateurs économiques en difficulté.

Selon le communiqué du conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie ainsi que le budget économique national de l'année 2014, on pourrait retenir les hypothèses macroéconomiques suivantes :

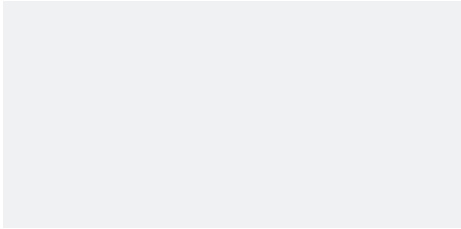
- Apparition de prémices d'amélioration de l'économie nationale au début de l'année 2014 et ce en continuité avec la reprise de la croissance économique en 2013.
- Un objectif de croissance du PIB de 4% a été fixé dans le cadre du Budget économique avec un déficit budgétaire de l'ordre 5,7% et une dette publique qui représente 49,10% du PIB. Il faut signaler que les institutions internationales sont plus réservées sur l'évolution du PIB. En effet, le Fonds monétaire international a prévu un taux de croissance de 3,7% contre 2,5% prévu par la Banque mondiale. Conduisant ainsi la Banque Centrale de Tunisie à prévoir un taux d'évolution de 2,8% en 2014.
- Hausse du rythme de la production dans le secteur industriel surtout dans les industries exportatrices et dans les secteurs qui ont été affectés par l'arrêt de l'activité de production

et du transport à l'instar des industries non manufacturières

- Evolution de 3% du budget de l'Etat dont 17% des dépenses seront consacrées au développement.
- Réduction de la part de la dette extérieure dans le PIB à 7,3%
- Augmentation prévue des investissements de 8%.

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2014 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action dont particulièrement :

- Le développement de sa part de marché en matière de dépôts et de crédits à la clientèle.
- Renforcement de la politique commerciale.
- Recrutement de jeunes cadres pour couvrir le besoin de l'expansion du réseau d'agences de la Banque de Tunisie.
- L'implantation de nouvelles agences ainsi que l'accompagnement et l'assistance de sa clientèle.
- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux reconforter sa position dans le secteur bancaire tout en poursuivant l'effort de provisionnement et de renforcement des fonds propres.
- La préservation de sa politique de maîtrise des risques ;
- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Menzel Bourguiba, ex FERRYVILLE acquise en 1923.

La Banque prévoit durant l'année 2014, une progression du Produit Net Bancaire de 11,09% pour atteindre 199.739 mille dinars grâce par une croissance de ses Produits d'exploitation bancaire de l'ordre de 14,15%.

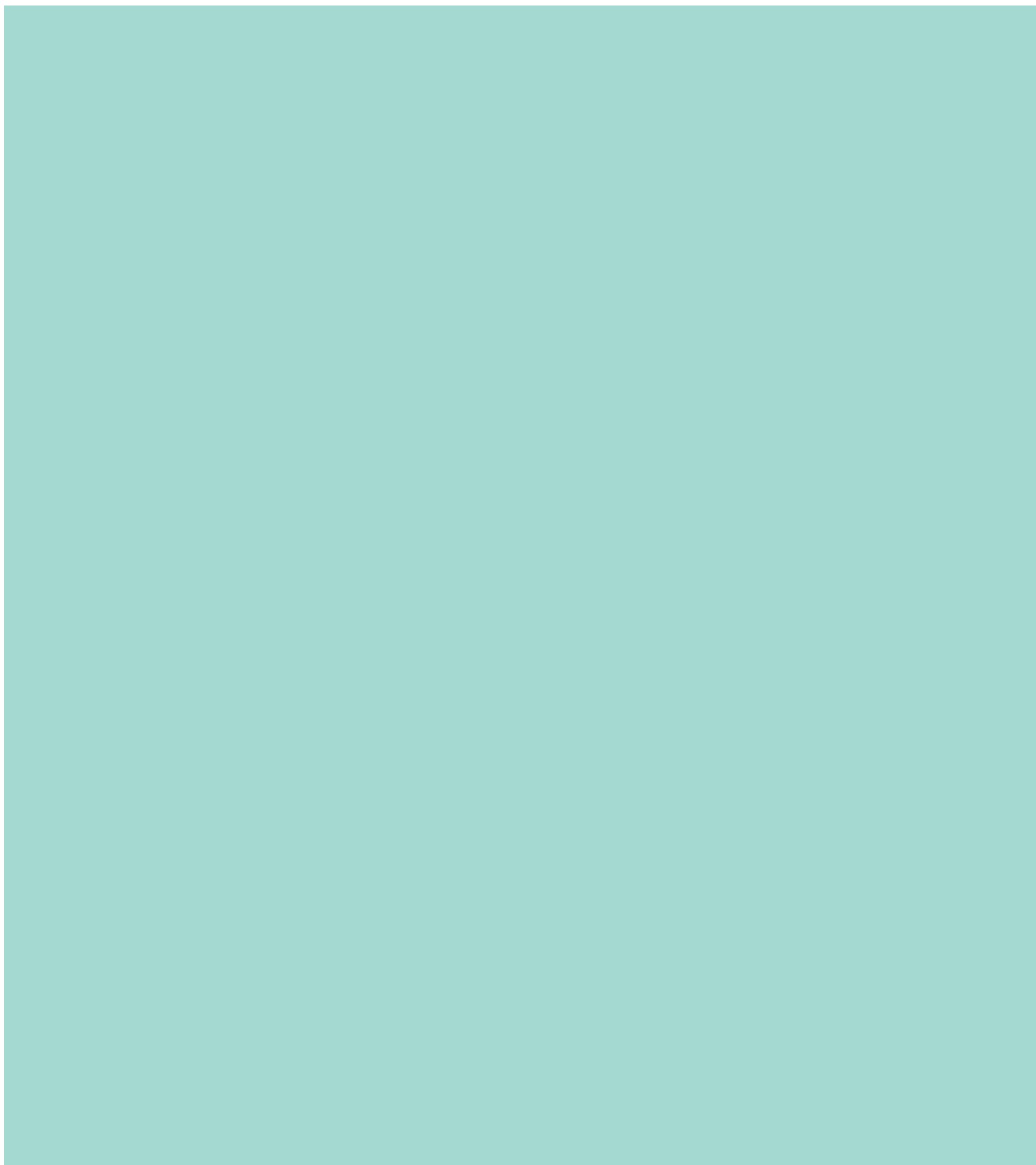
En poursuivant sa politique de maîtrise des frais généraux, la Banque de Tunisie devrait pouvoir dégager un Résultat Brut d'Exploitation en augmentation de 13%.

Selon les prévisions établies, les dépôts de la clientèle de la Banque de Tunisie vont évoluer

à un rythme de 8% courant l'année 2014 pour atteindre 2.895 millions de dinars à la fin de l'exercice.

Les crédits nets à la clientèle évolueront à un rythme de 7,10% pour atteindre 3.274 millions de dinars à la fin de l'exercice 2014.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace.



États Financiers de la Banque de Tunisie

Au 31 Décembre 2013

Bilan

Hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapports des commissaires aux comptes

Bilan

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

(Unité: 1000 D.T.)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2013	déc-2012
AC1	Caisse et avoirs à l'étranger	3.1	166 380	81 445
AC2	Crédits à l'étranger	3.2	108 049	276 605
AC3	Crédits à l'intérieur	3.3	3 057 252	2 961 617
AC4	Portefeuille-titres commerciaux	3.4	179 932	145 420
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	244 684	218 021
AC6	Valeurs mobilières	3.6	38 163	39 554
AC7	Autres actifs	3.7	31 888	22 743
TOTAL ACTIF			3 826 349	3 745 405

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2013	déc-2012
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts à l'étranger	4.1	394 039	608 048
PA3	Dépôts à l'intérieur	4.2	2 680 214	2 438 012
PA4	Emprunts et ressources passives	4.3	44 152	56 661
PA5	Autres passifs	4.4	128 669	107 891
TOTAL PASSIF			3 247 074	3 210 612

CAPITAUXPR OPRES		Notes	d�c-2013	d�c-2012
CP1	Capitals ocial	5.1	150 000	112 500
CP2	R�serves	5.2	305 872	308 722
CP3	Autresc apitauxpr opres		49 277	49 277
CP5	Report� n ouveau		394	915
CP6	B�n�fice de l�exercice		73 732	63 379
TOTALC APITAUXPR OPRES			579 276	534 793
TOTALP ASSIFE TC APITAUXPR OPRES			3 826 349	3 745 405



Agence de la Banque de Tunisie à Monastir, installée depuis 1909.

Etat des engagements hors bilan EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

(Unité : 1000 D T)

HORS BILAN		Notes	31/12/2013	31/12/2012
Passifs éventuels			990 844	907 133
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	6.1	417 209	377 231
HB2	Crédits documentaires	6.2	253 635	197 902
HB3	Actifs donnés en garantie	6.3	320 000	332 000
Engagements donnés			149 744	131 758
HB4	Engagements de financement donnés	6.4	149 044	130 081
HB5	Engagements sur titres		700	1 677
Engagements reçus			1 606 778	1 579 659
HB6	Engagements de financement reçus		1 696	133
HB7	Garanties reçues		1 605 082	1 579 526



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie à Gabès et son intérieur construit en 1930.

Etat des Résultats

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31/12/2013

(Unité: 1000 Dinars Tunisiens)

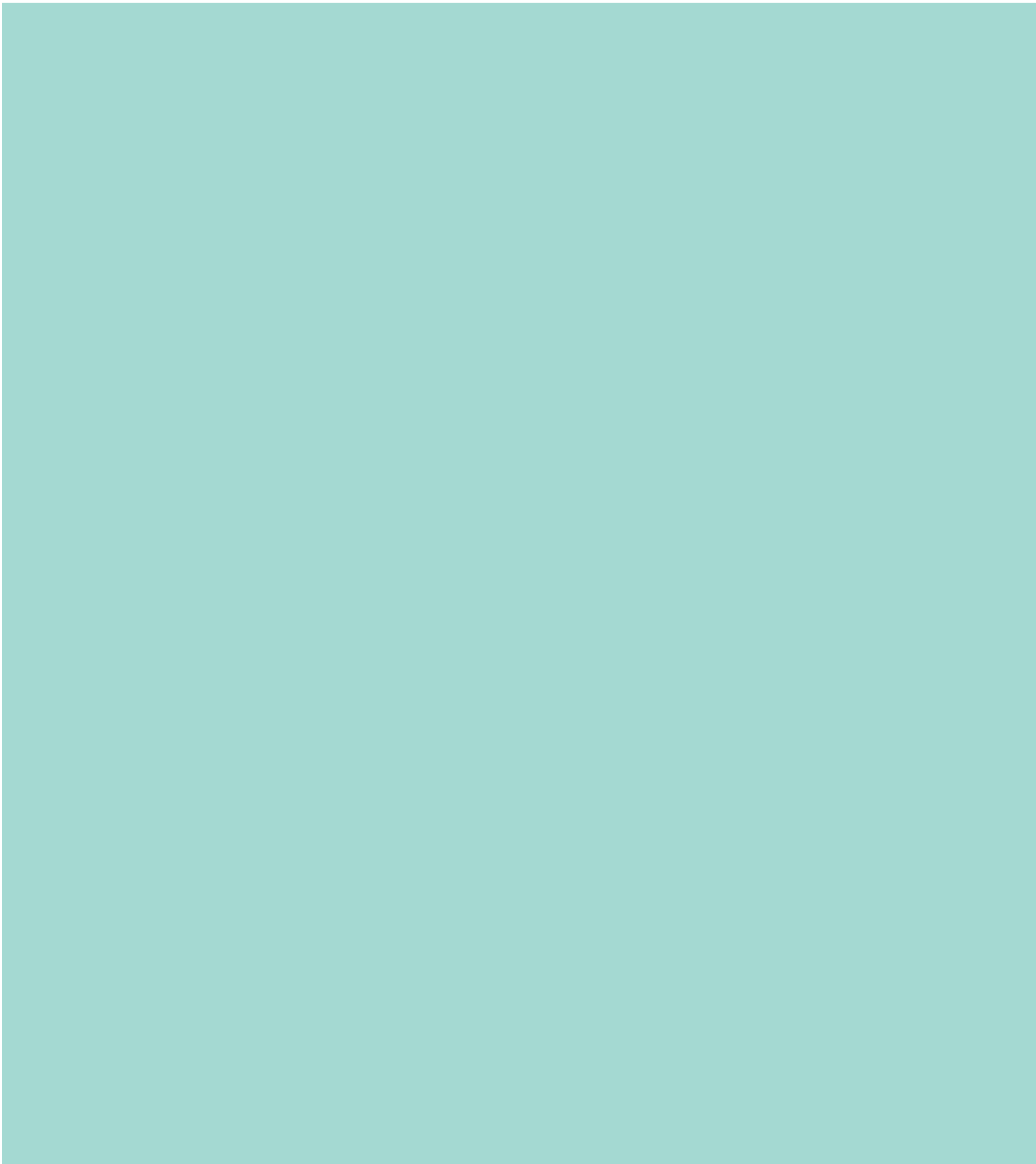
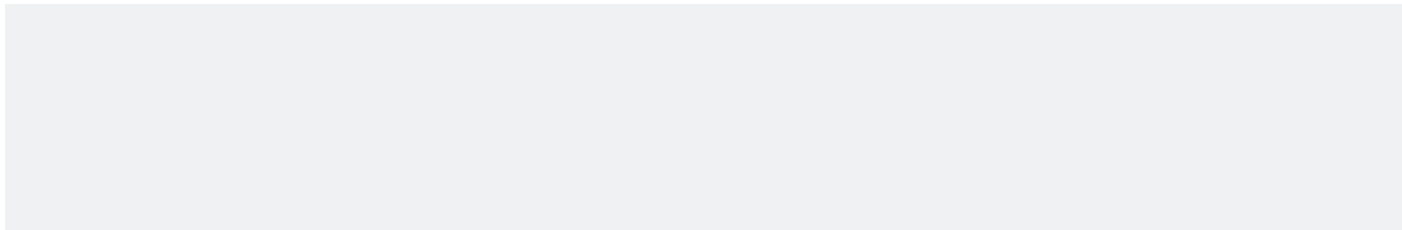
Rubriques	Notes	2013	2012
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	212 924	179 900
Commissions (en produits)	7.2	39 108	36 997
Gains sur portefeuilles commerciaux et opérations financières	7.3	18 368	15 513
Revenus des participations et investissements	7.4	11 477	9 940
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		281 876	242 350
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts et charges assimilés	7.5	101 054	79 929
Commissiones encourues		1 026	1 074
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		102 080	81 003
PRODUIT NET BANCAIRE		179 797	161 347
Dotations aux provisions et corrections de valeurs actuelles	7.6	27 406	20 312
Dotations aux provisions et corrections de valeurs actuelles	7.7	1 344	-54
Autres produits d'exploitation		1 015	656
Frais de personnel		42 199	39 399
Charges financières d'exploitation		13 374	12 345
Dotations aux amortissements et immobilisations		6 155	6 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 335	83 331
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		214	-5 201
Impôt sur les bénéfices		16 816	14 752
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		73 732	63 379

Etat des flux de trésorerie

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31/12/2013

(Unité : 1000 D.T.)

Rubriques	Notes	déc-13	déc-12
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire nets	8.1	268 325	231 092
Charges d'exploitation bancaire nettes	8.2	-95 449	-91 032
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-3 265	35 270
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-108 496	-111 964
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		235 751	45 817
Titres de placement		-34 574	0
Sommes versées au personnel et à d'autres divers		-49 003	-45 961
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-975	8 428
Impôt sur les bénéfices		-15 741	-12 242
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		196 572	59 408
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes nets sur portefeuille d'investissement		11 340	10 283
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-27 870	-7 654
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 164	-2 140
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-20 693	489
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission de dettes		0	0
Emissions de emprunts		0	0
Remboursements de emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-12 689	-20 810
Dividendes versés	8.3	-29 250	-27 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-41 939	-47 810
Variation nette de liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice		133 940	12 087
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		16 970	4 883
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE		150 910	16 970



Notes Annexes aux États Financiers

Arrêtés au 31 Décembre 2013

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

I. PRÉSENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	95216	63,48%
Dont		
Abdellatif EL FEKIH et Groupe	14000	9,33%
Groupe Habib K AMOUN	8286	5,52%
Actionnaires Étrangers	54695	36,46%
Dont BFCM	50278	33,52%
Autres	89	0,06%
Total	150000	100%

II. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2013 ont été établis conformément :

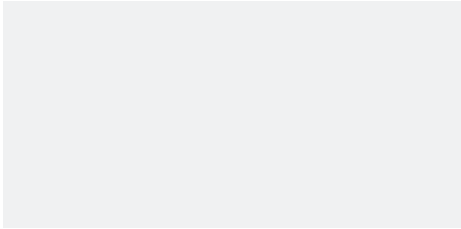
- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;

- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.
- Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2013, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés de façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.
- Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Grombalia construite en 1938.

2.1.1. La constatation des int r ts :

Les int r ts sont comptabilis s au compte de r sultat ^ mesure qu'ils sont courus sur la base du temps  cou et du solde restant en d but de chaque p riode.

L'engagement  tabli entre la banque et le b n ficiaire mentionne les r gles de calcul de ces int r ts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent ^ la banque de conna tre d'avance le montant de ces int r ts. Lorsque le contrat pr voit que le montant des int r ts est index  sur un indicateur quelconque (g n ralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet ^ la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistr es selon le crit re de l'encaissement. Ainsi, et conform ment ^ la norme sectorielle n 24 :

- Si les commissions r mun rent la mise en place de cr dits (telles que les commissions d' tude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont per ues ^ mesure que le service est rendu (tel que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilis es en fonction de la dur e couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus r sultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilis s, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est  tabli, pour la somme revenant ^ la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les op rations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activit  de cr dit au sein de ses services d'engagements. Elle met ^ la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilit  de louer les biens de leur choix tout en b n ficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d' quipement ^ usage professionnel (mat riel roulant, bureautique,  quipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux ^ usage professionnel (b timents, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces op rations de leasing sont momentan ment constat s d s leur acquisition dans un compte de d biteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n 41 relative aux contrats de location qui est appliqu e pour la constatation de l'op ration de leasing ^ l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilis s en tant que cr dits ^ la client le et sont class s parmi les op rations avec la client le.

2.1.5. Le processus de r serv tion des produits :

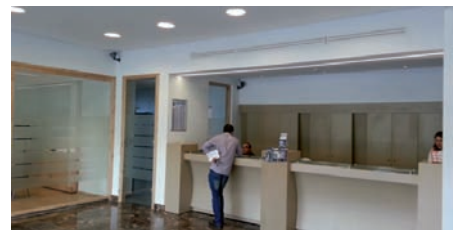
Les int r ts et les agios d biteurs cessent d' tre comptabilis s lorsque les engagements auxquels



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Kairouan construit en 1931.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Ben Arous.



ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement ^ chance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées ^ l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;
- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contre lequel et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres ^ la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour

son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires ^ la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant ^ l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien ^ la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives ^ une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées ^ la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend ^ utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend ^ obtenir de l'actif. Les

immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

De description	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles	5%	5%
Matériel mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

- Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une

évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

- Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.
- Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fonds commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution

prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité
- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres

de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

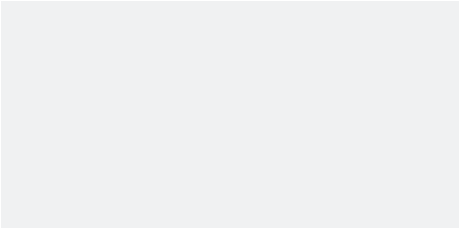
b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société contrôlée.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société contrôlée ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société contrôlée, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Gafsa construite en 1952.

2.3.2. La comptabilisation et l'évaluation en date d'arr t :

Les titres sont comptabilisés ^ la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus ^ l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés ^ l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres ^ revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, ^ l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisés et répartis sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arr t des comptes, il est procédé ^ l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués ^ la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré ^ la date d'arr t ou ^ la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive ^ leur évaluation ^ la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, ^ la valeur de marché pour les titres cotés et ^ la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché

ou la juste valeur des titres donne lieu ^ la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu' ^ l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et ^ mesure qu'ils sont courus et sont rattachés ^ la période adéquate par abonnement.

A chaque arr t comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

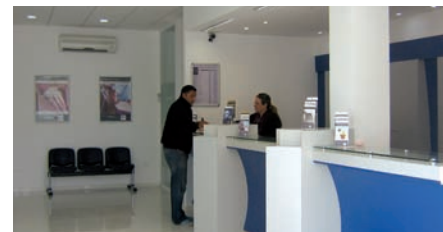
Ainsi, les intérêts ^ recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Bizerte.



Agence de la Banque de Tunisie au Bardo.



Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds ^ une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant ^ son client si l'n honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis ^ disposition du débiteur, au moment de leur mise ^ disposition. Lorsque le montant des fonds mis ^ disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis ^ la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus ^ la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours

^ une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas o la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure ^ celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements ^ la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements.

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivantes :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative ^ la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.
- n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.
- n° 2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n° 91-24.
- ainsi que la note n° 2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

• *Les actifs courants (Classe 0)*

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

• *Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)*

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

• *Les actifs incertains (Classe 2)*

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou

le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

• *Les actifs préoccupants (Classe 3)*

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

• *Les actifs compromis (Classes 4)*

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) *Les provisions individuelles :*

• *Règles de mesure des provisions individuelles :*

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux fixés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24

et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement d'imputation faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- *Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :*

Aux termes de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur

les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 à 7 ans	70%
≥ 8 ans	100%

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des Provisions collectives, une provision doit être constituée par prélévement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.



Immeuble de la succursale Banque de Tunisie ^ Sfax.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2013. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Tx.Prov2013	Tx.Prov2012
Agriculture	25%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	50%	50%
Banque et établissements financiers	25%	25%
Tourisme	100%	100%
Promotion immobilière	20%	20%
Autres services	40%	40%
Commerce	40%	30%
Concours aux particuliers	40%	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les

crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties données par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds accordés pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

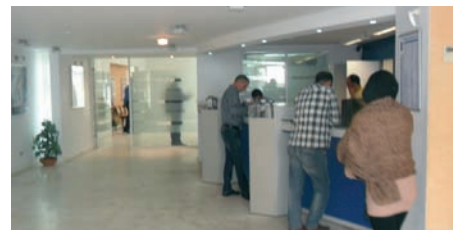
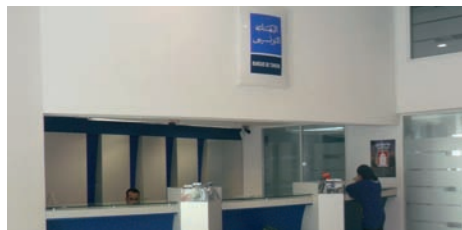
Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties données par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la



Ancien et nouveau guichets de la succursale Banque de Tunisie à Sfax.

banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
 - Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change

au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date de l'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour investissement exonérée) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi

que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qui ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

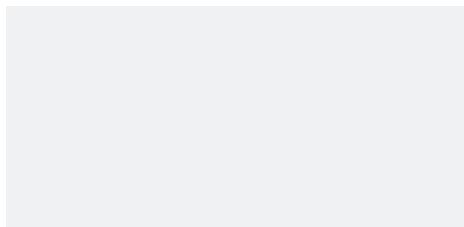
Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs matérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.



Agence de la Banque de Tunisie à Hammamet.



Agence de la Banque de Tunisie à la place 14 janvier, Tunis.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN – ACTIFS:

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Caisses en ars	19812	39641
Caisses de vives	3383	3090
Banque Centrale de Tunisie	143120	38705
CCP et traites en cours	65	9
Total	166380	81445

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Avoirs chez les établissements financiers	5300	4881
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	5294	4876
Comptes débiteurs de banques correspondantes non monétaires convertibles	6	5
Prêts aux établissements financiers	101886	271062
Prêts à jour le jour et à terme non amortis	4500	159000
Prêts à jour le jour et à terme amortis	61375	86914
Prêts aux organismes financiers spécialisés	36011	25148
Créances attachées	864	662
Créances attachées aux prêts sur amortissement	104	310
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	760	352
Total	108049	276605



Agence de la Banque de Tunisie ^ Ben Guerdane.

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

De scription	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	297966	248113
Crédits sur ressources ordinaires	2761837	2721621
Créances sur crédits-bail	12516	9351
Avances sur comptes d'attente de caisse	10259	3581
Crédits sur ressources spéciales	33704	49230
Financements sur ressources externes	30515	46446
Financements sur ressources budgétaires	3188	2784
Créances Im payables douteuses et litigieuses	134875	105174
Créances im payables	17033	12590
Créances incertaines	117842	92584
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	28563	23330
Couvertures comptables	-222467	-198784
Agios réservés	-10128	-8018
Provisions sur crédits de la clientèle utilisables	-212339	-190766
Total	3057252	2961617

(1.1.) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

De scription	31/12/2013	31/12/2012
Engagements bilans performants	301401	263026
Engagements hors bilans performants	9305	6914
Total créances performantes	310706	269940
Total créances (y compris engagements sur organismes de leasing)	3821562	3597774
Taux de couverture des créances performantes	8,13%	7,50%
Provisions bilans	181797	160101
Provisions hors bilans	8761	6086
Stock provisions fin d'exercice	190558	166188
Agios réservés	10128	7806
Taux de couverture par provision des agios réservés	64,59%	64,46%

(1.2.) Les agios r serv s se d taillent comme suit :

Description	Agios r�serv�s au 31/12/2012	Dotations aux agios r�serv�s	Reprise Agios r�serv�s de l'exercice	Agios r�serv�s au 31/12/2013
Agios r�serv�s sur ressources budg�taires	3	0	0	3
Agios r�serv�s sur ressources ext�rieures	266	283	348	201
Agios r�serv�s sur ressources ordinaires	362 1	11 177	10 243	4 555
Agios r�serv�s sur cr�dits de l�asing	93	52	91	54
Autres agios r�serv�s	403 5	3 633	2 353	5 315
Total	801 8	15 145	13 035	10 128

(1.3.) Provisions sur cr dits   la client le :

La variation des provisions sur cr dits douteux s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2012	Dotations de 2013	Reprise de 2013	Radiations de 2013	Provisions au 31/12/2013
Provisions individuelles	160 101	40 963	16 517	2 750	181 797
Provisions collectives	30 664	0	122	0	30 542
Total	190 765	40 963	16 639	2 750	212 339

Les provisions sur cr dits douteux et litigieux sont constitu es en application des dispositions r glementaires pr vues par les circulaires de la BCT n  91-24 relative aux normes prudentielles et n  2012-02 relative   la constitution des provisions collectives.

Quant   la circulaire BCT n  2013-21 relative   la provision, couverture des risques et suivi des engagements, la banque n'a pas constitu  des provisions additionnelles au titre de l'exercice 2013.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayées douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2013 :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois	]3 mois-1 an]	]1 an-5 ans]	>5 ans	Total
Comptes courants débiteurs	308568	0	0	0	308568
Crédits sur ressources courantes	667530	415585	1426419	243408	2752942
Crédits sur crédits-bail	1172	3380	7857	107	12516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	2147	6452	1660	0	10259
Crédits sur ressources particulières	10300	5787	17225	392	33704
Crédits impayés douteux	7002	0	0	0	7002
Total	996719	431204	1453161	243907	3124991

(2.2.) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clients	Total
Comptes courants débiteurs	0	0	0	308568	308568
Crédits sur ressources courantes	4356	0	0	2748586	2752942
Crédits sur crédits-bail	0	0	0	12516	12516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	10259	10259
Crédits sur ressources particulières	3421	0	0	30283	33704
Crédits impayés douteux	0	0	0	7002	7002
Total	7777	0	0	3117214	3124991

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres commercial	175724	141107
Titres de placement	170723	136149
Titres de transaction	5000	4958
Crédits rattachés	4208	4313
Total	179932	145420



Agence de la Banque de Tunisie ^ Mahdia install  depuis 1910.

3.5. Portefeuille-titres d investissement :

Le portefeuille d investissement s analyse comme suit :

De scription	31/12/2013	31/12/2012
Titresde pr opri�t�	248766	218588
Titresde pa rticipation	136802	117355
Partsdans les entreprises associ�es	777	754
Partsdans les entreprises li�es	56913	53228
Fondsg �tr�s pa rde s ICAR	54275	47250
Titresde c r�ances	4507	5905
Empruntsnationaux	2109	2307
Obligations	2398	3598
Cr�ancesr attach�es	257	120
Provisionspo urd�pr�ciationsd et itres	-8846	-6592
Total	244684	218021

La ventilation des titres de propri t pour la colonne 31/12/2012 a   tretrait  pour les besoins de la comparabilit 

(1) Les mouvements du portefeuille d investissement se d taillent ainsi :

Description	Soldeau 31/12/2012	Souscription	Cessionou Remboursement	Soldeau 31/12/2013
Titresde pr opri�t�	218588	39970	9791	248766
Titresde pa rticipation(1.1)	117355	29167	9721	136801
Partsdans les entreprises associ�es(1.2)	754	93	70	777
Partsdans les entreprises li�es(1.3)	53228	3685	0	56913
Fondsg �tr�s pa rde s ICAR	47250	7025	0	54275
Titresde c r�ances	5905	0	1398	4507
Empruntsnationaux	2307	0	198	2109
Obligations	3598	0	1200	2398
Total	224492	39970	11189	253273



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Boussalem ex Souk KHEMIS, construit en 1929.

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
Participationsdir ectes	25181	4167	215	29133
Participationse nr trocession	92174	25000	9506	107668
Total	117355	29167	9721	136801

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
SICAVC roissance	754	23	0	777
SICAVR endement	0	70	70	0
Total	754	93	70	777

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
Transportde Fondsde Tunisie T FTÈ	999	0	0	999
PlacementsT unisieS ICAF	5526	40	0	5566
Sociétéde B oursede Tunisie SBTÈ	990	0	0	990
GénéraleIm mobili rede T UNISIE GITS AÈ	6996	0	0	6996
GénéraleIn vestissementde Tunisie GITS ARLÈ	60	0	0	60
BTS ICAR	4848	0	0	4848
Sociétéde Participation Promotion et dIn vestissement SPPIÈ	379	75	0	454
LaFonci rede sO liviers	159	0	0	159
ASTREEAssurance	17217	0	0	17217
SPFTC ARTHAGO	13402	0	0	13402
SociétéduP l ede C ompétitivitéde Bizerte SPCBÈ	2650	3570	0	6220
Total	53226	3685	0	56911

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2012	Dotations de 2013	Reprises de 2013	Provisions au 31/12/2013
Provisions sur Titres de participation	3 516	1587	19	5084
Provisions sur Parts de sociétés d'entreprises liées	1 110	127	0	1237
Provisions sur Fonds gérés	1 966	559	0	2525
Total	6 592	2273	19	8846

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2013, 38.163 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	8418	7721
Fonds de commerce	221	221
Sous-total des immobilisations incorporelles brutes (1)	8828	8131
Amortissements des immobilisations incorporelles (2)	7396	6413
Sous-total des immobilisations incorporelles nettes (3)	1432	1718
Immobilisations corporelles		
Immeubles d'exploitation	51548	50092
Immeubles hors exploitation	1094	1165
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1406	1423
Agencements	10765	10357
Matériel informatique	24997	24328
Matériel bancaire	15562	15321
Matériel de transport	2149	2170
Immobilisation en cours	733	94
Autre matériel	7533	7324
Sous-total des immobilisations corporelles brutes (1)	116044	112531
Amortissements des immobilisations corporelles (2)	79313	74695
Sous-total des immobilisations corporelles nettes (3)	36731	37836
Total des valeurs immobilisées	38163	39554

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Description	Valeurb rute au31/ 12/2012	Acquisitions	Cessions	Reclasse- ments	Valeurb rute au31/ 12/2013
Immobilisationsi ncorporelles					
Fraisd' tablissement	189	-	-	-	189
Logicielsin formatiques	7721	697	-	-	8418
Fondsde commerce	221	-	-	-	221
ST-Immobilisationsi ncorporelles	8131	697	-	-	8828
Immobilisationsc orporelles					
Immeublesde xploitation	50092	1456	-	-	51548
ImmeublesH orse xploitation	1165	-	71	-	1094
Terrains de xploitation	257	-	-	-	257
Terrains horse xploitation	1423	-	17	-	1406
Agencements	10357	408	-	-	10765
Mat'rielin formatique	24328	669	-	-	24997
Mat'rielb ancaire	15321	241	-	-	15562
Mat'rield et ransport	2170	575	596	-	2149
Immobilisationse nc ours	94	1748	-	1109	733
Autrem at'riel	7324	209	-	-	7533
ST-Immobilisationsc orporelles	112531	5306	684	1109	116044
Totalde sv aleursi mmobilis�es	120662	6003	684	1109	124872



Agence de la Banque de Tunisie du Kef, construite en 1949.



Agence de la Banque de Tunisie à la Marsa.

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Amortissements cumulés au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	6 224	983	-	7 207
Fonds de commerce	-	-	-	-
ST-Immobilisations incorporelles	6 413	983	-	7 396
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	25 565	2 239	-	27 804
Immeubles hors exploitation	385	52	57	380
Terrains d'exploitation	-	-	-	-
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Agencements	8 076	469	-	8 545
Matériel informatique	19 677	1 506	-	21 183
Matériel bancaire	13 134	469	-	13 603
Matériel et transport	1 382	250	497	1 135
Immobilisation en cours	-	-	-	-
Autre matériel	6 476	187	-	6 663
ST-Immobilisations corporelles	74 695	5 172	554	79 313
Total des valeurs immobilisées	81 108	6 155	554	86 709



Agence de la Banque de Tunisie ^ l'avenue Mohamed V, Tunis.

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Description	Valeurb rutea u 31/12/2013	Amortissements cumulés au 31/12/2013	VCNa u 31/12/2013
Immobilisationsi ncorporelles			
Fraisd' tablissement	189	189	0
Logicielsin formatiques	8418	7207	1211
Fondsde commerce	221	-	221
ST-Immobilisationsi ncorporelles	8828	7396	1432
Immobilisationsc orporelles			
Immeublesde xploitation	51548	27804	23744
ImmeublesH orse xploitation	1094	380	714
Terrains de xploitation	257	-	257
Terrains horse xploitation	1406	-	1406
Agencements	10765	8545	2220
Matérielin formatique	24997	21183	3814
Matérielb ancaire	15562	13603	1959
Matériel et ransport	2149	1135	1014
Autrem atériel	7533	6663	870
Immobilisationse nc ours	733	-	733
ST-Immobilisationsc orporelles	116044	79313	36731
Totalde sv aleursi mmobilisés	124872	86709	38163

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2013 un montant de 31.888 mille dinars et se détaillent ainsi :

De scription	31/12/2013	31/12/2012
Si ge,su ccursalese ta gences	1097	3373
Comptesde r gularisation	18557	9562
Compensationr e ue	10743	2953
Compted' ajustementde vises	1280	817
Agios,débits' r gularisere tdiv ers	6534	5793
Débiteursdi vers	12234	9808
Total	31888	22743

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS:

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2013 un solde de 394.039 mille dinars contre un solde de 608.048 mille dinars au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

De description	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue des établissements financiers	9599	227217
Banques correspondantes étrangères	6709	224416
Organismes financiers spécialisés	2890	2801
Emprunts auprès des établissements financiers	384317	378941
Emprunts nationaux	320000	332000
Emprunts étrangers	64317	46941
Dettes attachées	123	1889
Total	394039	608048

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

De description	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	788261	786485
Comptes d'épargne	702667	667661
Comptes particuliers d'épargne (1)	685418	649933
Autres Comptes d'épargne	17249	17728
Dépôts à terme	1090203	913360
Comptes à terme	587783	365196
Bons de caisse	21420	21164
Certificats de dépôts	481000	527000
Autres sommes dues à la clientèle	83035	60908
Dettes attachées aux comptes de la clientèle	16048	9597
Total(2)	2680214	2438012

La ventilation des dépôts à vue et des dépôts à terme pour la colonne 31/12/2012 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (Hors dettes rattachées)

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois	]3 mois-1 an]	]1 an-5 ans]	>5 ans	Total
Comptes à vue	627402	0	0	0	627402
Comptes d'épargne	0	0	702667	0	702667
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	685418	0	685418
Autres Comptes d'épargne	0	0	17249	0	17249
Dépôts à terme	639155	307198	143850	0	1090203
Comptes à terme	329265	179368	79150	0	587783
Bons de caisse	3390	11330	6700	0	21420
Certificats de dépôts	306500	116500	58000	0	481000
Autres sommes dues à la clientèle	243894	0	0	0	243894
Total	1510451	307198	846517	0	2664166

(2.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clients	Total
Comptes à vue	0	0	0	627402	627402
Comptes d'épargne	0	0	0	702667	702667
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	685418	685418
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17249	17249
Dépôts à terme	104120	182426	0	803657	1090203
Comptes à terme	46120	78426	0	463237	587783
Bons de caisse	0	0	0	21420	21420
Certificats de dépôts	58000	104000	0	319000	481000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	243894	243894
Total	104120	182426	0	2377620	2664166



L'ancien siège de la Banque de Tunisie à la rue Jamel ABDENASSER, ex rue ESSADIKIA.



Agence de la Banque de Tunisie à la cité EL GHAZELA.

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 44.152 mille dinars contre 56 661 mille dinars au 31/12/2012 et se présente ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Total brut des emprunts et ressources spéciales	43558	55887
Ressources extérieures	38752	51699
Ressources budgétaires	4805	4188
Dettes attachées	594	774
Total	44152	56661

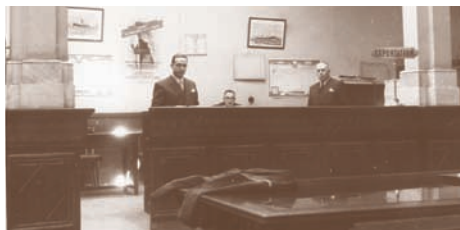
4.4. Autres passifs :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Comptes de régularisation(1)	83835	69943
Compensation à régler	66140	55443
Comptes d'ajustement de visés	1439	609
AgiOS, Crédits à régulariser divers	16256	13891
Provisions	18742	15762
Provisions pour risques et charges diverses	8141	7824
Provisions pour congés payés	1840	1851
Provisions pour créances hors bilan	8761	6086
Créditeurs divers	26093	22186
Créditeurs / Opérations d'impôt	8435	7090
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	2723	2894
Créditeurs / Opérations BCT	378	372
Créditeurs / Opérations avec le personnel	7865	6745
Créditeurs / Opérations sur titres	1211	1160
Chèques payés	5269	3648
Autres Créditeurs	212	277
Total	128669	107891

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.



L'ancien si g  de la Banque de Tunisie   la rue Jamel ABDENASSER, ex rue ESSADIKIA.



Bureau d'un responsable   l'ancien si g  de la Banque de Tunisie   la rue Jamel ABDENASSER.

V.NO TESRELA TIVESA UB ILAN- C APITAUX PROPRES:

Les composants des capitaux propres  voluent entre 2012 et 2013 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	150000	112500
R�serve de report � nouveau	355543	358914
R�serve l�gales	11250	11250
R�serve Statutaires	99215	215602
R�serve � r�gime sp�cial	19630	24040
R�serve pour R�investissement Ex on�r�s	175777	57830
Autres R�serve	49277	49277
Report � nouveau	394	915
R�sultat de l'exercice	73732	63379
Situation nette	579275	534793

5.1. Tableau de variation des capitaux propres :

Le tableau de variation des capitaux propres se pr sente comme suit :

Description	Capital social	R�serve l�gales	R�serve Statutaires	R�serve � r�gime sp�cial	R�serve pour R�inv. Ex on�r�s	Report � nouveau	Autres R�serve	R�sultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2011	112500	11250	210663	26980	29161	918	49277	57666	498415
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du r�sultat 2011	-	-	2000	-	28669	-3	-	-30666	0
Reclassement R�serve	-	-	2941	-2941	-	-	-	-	0
Dividendes distribu�s	-	-	-	-	-	-	-	-27000	-27000
R�sultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	63379	63379
Capitaux propres au 31/12/2012	112500	11250	215602	24040	57830	915	49277	63379	534793
Augmentation de capital	37500	-	-37500	-	-	-	-	-	0
Affectation du r�sultat 2012	-	-	2000	-	32650	-521	-	-34129	0
Reclassement R�serve	-	-	-80889	-4409	85297	-	-	-	0
Dividendes distribu�s	-	-	-	-	-	-	-	-29250	-29250
R�sultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73732	73732
Capitaux propres au 31/12/2013	150000	11250	99215	19630	175777	394	49277	73732	579275

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2013, la somme de 355.543 mille DT et se détaillent comme suit :

- Réserve Légale	11.250 KDT
- Réserve Statutaire	99.215 KDT
- Réserve à régime spécial	19.630 KDT
- Réserve pour réinvestissement exonérés	175.777 KDT
- Autre réserve	49.277 KDT
- Report à nouveau	394 KDT

VI. NOUVELLES RELATIVES À L'ENGAGEMENT DES ORSBILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement FCP CAPITALISATION ET GARANTIES» pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Description	31/12/2013	31/12/2012
En faveur d'établissements bancaires et financiers	161773	163032
En faveur des clients	251416	202699
Total	413189	365731

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de crédits documentaires	253605	166845
Acceptations payées	30	31057
Total	253635	197902

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s analyse ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
BTA / Appel d'offres BCT	70000	80000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	250000	252000
Total	320000	332000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s analyse comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Crédits en TND notifiés et non utilisés	148243	127982
Crédits en devises notifiés et non utilisés	4914	2698
Engagements urbils de trésorerie	0	11500
Total	153157	142180

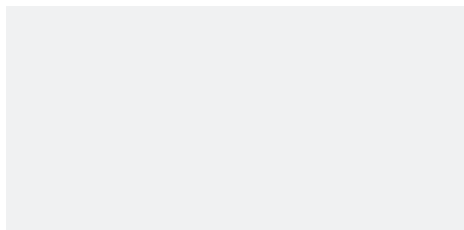
6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n° 91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustées à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.



Succursale de la Banque de Tunisie ^ l'avenue de France.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Sahline.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2013 à 1.605.082 mille dinars contre 1.579.526 mille dinars au 31/12/2012.

VII. NO TES RELATIVES A L'ETAT DES RESULTATS :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 179.900 mille dinars au cours de l'exercice 2012 à 213.377 mille dinars au cours de l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations interbancaires	608	1668
Produits sur opérations avec clientèle(1)	212316	178232
Revenus de opérations de crédit	181701	152491
Revenus de comptes débiteurs	22434	19440
Commissions sur virements	2875	3205
Report d'opérations de change à terme	4468	2262
Produits sur opérations de leasing	839	834
Total	212924	179900

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2013 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2013, 40.061 mille dinars contre 36.997 mille dinars en 2012. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Commissions sur comptes	9187	8691
Opérations de guichet et opérations diverses	1744	1717
Opérations sur titres	4402	4050
Opérations avec l'étranger	4479	3794
Commissions sur moyennement de paiement	8689	7942
Commissions de gestion	10606	10804
Total	39108	36997



Activité d'agence de voyage à l'avenue de France.



Façade de la succursale de l'avenue de France.

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2013 et 2012 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Gains nets sur titres de transaction	8044	7824
Intérêts/Titres de transaction	7655	7625
Étalement net produit de l'adoption des titres de transaction	357	199
Plus-value de cession/Titres de transaction	31	0
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0
Étalement net produit de l'adoption des titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	10324	7689
Différence de changes sur opérations monétaires	236	204
Produits sur changement annuel	2785	2305
Produits sur opérations de change non comptabilisées	7030	5091
Bénéfices sur opérations de change à terme	273	89
Total	18368	15513

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des obligations	1827	1788
Revenus des titres de participation	2117	1867
Revenus des participations dans les entreprises associées	467	113
Revenus des participations dans les entreprises liées	7067	6174
Total	11477	9942

La colonne 31/12/2012 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 79.929 mille dinars au cours de l'exercice 2012 à 101.054 mille dinars au cours de l'exercice 2013. Cette variation se détaille comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'opérations interbancaires	14061	13142
Intérêts sur dépôts de clients	84607	63413
Intérêts sur emprunts et ressources passives	2385	3374
Total	101054	79929

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2013, 1.026 mille dinars contre 1.074 mille dinars en 2012. Cette variation se détaille ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Commission d'aval sur opération de refinancement	101	150
Charges d'opérations de retrait monétaire	503	515
Frais d'inter-change émis	419	395
Autres commissions	2	14
Total	1026	1074

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2012 et l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de créances (1)	26998	19395
Dotations nettes aux provisions pour passifs	317	1000
Pertes sur créances recouvrables	291	340
Récupérations sur créances comptabilisées négatives	-200	-423
Total	27406	20312

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n° 91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres du portefeuille	2254	2790
Pertes ubies sur les titres du portefeuille	55	9
Plus-values réalisées sur les titres du portefeuille	-1209	-3059
Frais de gestion du portefeuille	243	207
Total	1344	-54

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Charges de fonctionnement	33079	31908
Masse salariale	25901	25065
Charges sociales	6615	6182
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	562	661
Autres frais liés au personnel	9978	8336
Régime d'intéressement	7438	6200
Prime de participation à la retraite	1019	885
Divers	1521	1251
Récupérations sur le personnel et déduction	-858	-846
Total	42199	39399



L'ancien siège de la Banque de Tunisie à l'avenue de France.

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

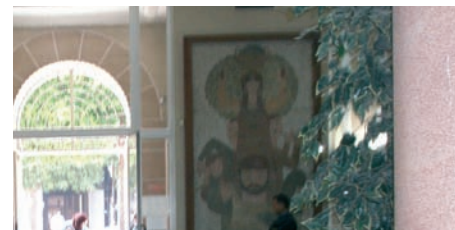
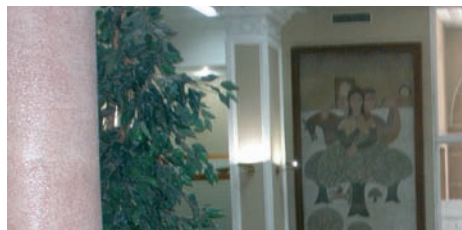
Description	31/12/2013	31/12/2012
Télécommunication & courriers	2288	3064
Maintenance et entretien	2184	2011
Services externes d'exploitation	3144	1987
Achat de biens consommables	2162	1816
Communication, marketing et documentation	702	684
Assurance, Droits et taxes	826	749
Jetons de présence et conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	1718	1683
Total	13374	12345

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2013 et 2012 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Plus ou moins-values d'écritures d'actifs immobilisés	600	1441
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	-386	-6641
Total	214	-5201

(1) La variation de ce poste entre 2012 et 2013 provient principalement du résultat de la vérification approfondie de la situation fiscale de la banque ayant eu lieu en 2012 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, s'élevant à 6 642 mille dinars, et ce, pour la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010.



Succursale de la Banque de Tunisie ^ l'avenue de France.

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE:

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation bancaire encaissés	265478	231092
Intérêts et revenus assimilés	212924	179900
Commission sur produits	39108	36997
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	18368	15513
Ajustement de comptes de bilan	-4922	-1318

8.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-95449	-91032
Intérêts et charges assimilés	-101054	-79929
Ajustement de comptes de bilan	5605	-11103

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2013 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2013. Ils se sont élevés à 29.250 mille dinars.

IX. NO TES URLES TRANSACTIONSA VEC LES PARTIES LIEES:

Les parties liées sont définies comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
2. Les entreprises associées ;
3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
4. Les principaux dirigeants, c'est-à-dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et
5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle des droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions définies ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

9.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant de 710 mille dinars hors taxes encaissés en 2013.

La BT met à sa disposition de la SBT des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2013 s'élève à 10 mille dinars hors taxes. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 307 mille dinars hors taxes.

9.2. Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable) :

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement (2.453 mille dinars hors taxes en 2013) et 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance (11 mille dinars hors taxes en 2013).

9.3. Opérations avec Foncière des Oliviers (Entité sous contrôle) :

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 9 mille dinars hors taxes au titre de l'exercice 2013.

9.4. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle) :

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 48 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 31 mille dinars hors taxes.

La banque de Tunisie loue auprès de l'Astree un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxes. De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 mille dinars hors taxes par an.

L'encours au 31 décembre 2013 des placements effectués par l'ASTREE chez la Banque de Tunisie totalise 94.820 mille dinars dont 42.820 mille dinars de placements à terme et 52.000 mille dinars sous forme de certificat de dépôts.

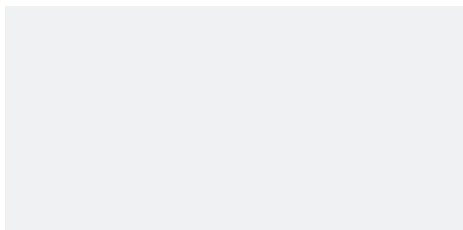
La BT affecte au profit de l'Astree son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 73 mille dinars hors taxes.

9.6. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 210 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.7. Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 92 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.



*Salle d'attente ^ l'ancien si g  de la Banque de Tunisie
^ la rue Jamel ABDENASSER, ex rue ESSADIKIA.*

Agence de la Banque de Tunisie ^ Sfax, Sakiet Ez Zit.

9.8. Op rations avec la Soci t  des Entrepreneurs Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT h berge le si g  social de la SET et lui fait b n ficier de toutes les commodit s n cessaires ^ l'exercice de son activit , moyennant une r mun ration annuelle de 5 mille dinars hors taxes.

9.9. Op rations avec SPFT CARTHAGO (Entit  sous contr le) :

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT h berge le si g  social de cette soci t  et lui assure un service financier. La r mun ration encaiss e par la BT pour ses services s l ve ^ 28 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la soci t  SPFT CARTHAGO s l ve au 31/12/2013   4.181 mille dinars.

9.10. Op rations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entit  sous contr le) :

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une r mun ration annuelle de 23 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la soci t  SCAN s l ve au 31/12/2013   3.589 mille dinars.

9.11. Op rations avec la G n rale de Participations (Entit  sous contr le) :

La BT a conclu une convention avec la soci t  G n rale de Participations en vertu de laquelle la BT h berge le si g  social de cette soci t  et lui assure un service financier. La r mun ration encaiss e par la BT pour ses services financiers s l ve ^ 48 mille dinars hors taxes.

9.12. Op rations avec la G n rale d'Investissement de Tunisie SARL (Entit  sous contr le) :

La BT a conclu une convention avec la G n rale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT h berge le si g  social de cette soci t  et lui assure un service financier et administratif. La r mun ration encaiss e par la BT pour ses services financiers s l ve   5 mille dinars hors taxes.

9.13. Op rations avec la G n rale Immobili re de Tunisie GIT SA (Entit  sous contr le) :

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT h berge le si g  social de cette soci t  et lui assure un service financier et administratif. La r mun ration encaiss e par la BT pour ses services financiers s l ve   23 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la GIT SA son personnel salari  et lui refacture les charges y aff rentes trimestriellement, le montant factur  en 2013 s l ve ^ 115 mille dinars hors taxes.



L'ancien si ge de la Banque de Tunisie   la rue Jamel ABDENASSER, ex rue ESSADIKIA.

9.14. Op rations avec BT SICAR (Entit  sous contr le) :

En vertu de la convention de gestion de fonds   capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds d pos s aupr s d'elle. Une provision est constitu e en couverture du risque de d pr ciation de ces fonds.

En r mun ration de sa gestion, BT SICAR per oit une commission de 1% l'an d termin e sur la base des actifs valoris s   la fin de chaque ann e (Titres cot s  valu s   la valeur boursi re, titres non cot s  valu s   la valeur nominale). Elle per oit,  galement, une commission de performance  gale   20% du montant des plus-

values r alis es, et une commission de rendement  gale   10% des produits des placements r alis s par le fonds.

Description	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
BTS ICAR1	7.500	7.500
BTS ICAR2	3.000	3.000
BTS ICAR3	750	750
BTS ICAR4	5.000	5.000
BTS ICAR5	1.250	-
BTS ICAR6	5.000	-
BTS ICAR7	775	-
Total	23.275	16.250
Provision	2.526	1.967

Description	31/12/2013		31/12/2012	
	Nature commission	Commission vers�e T TC	Nature commission	Commission vers�e T TC
BTS ICAR1	Gestion	59	Gestion	86
	Performance	0	Performance	10
	Rendement	10	Rendement	10
BTS ICAR2	Gestion	35	Gestion	34
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	2	Rendement	4
BTS ICAR3	Gestion	9	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	1
BTS ICAR4	Gestion	59	Gestion	57
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	20	Rendement	17
BTS ICAR5	Gestion	12	Gestion	-
	Performance	0	Performance	-
	Rendement	4	Rendement	-
BTS ICAR6	Gestion	48	Gestion	-
	Performance	0	Performance	-
	Rendement	16	Rendement	-
BTS ICAR7	Gestion	0	Gestion	-
	Performance	0	Performance	-
	Rendement	0	Rendement	-
Total	-	275	-	228

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel de 10,5 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 46 mille dinars hors taxes.

9.15. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT) :

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle B.F.C.M.E., en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la B.F.C.M.E. ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables

par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2013 s'élève à 135 mille dinars hors taxes.

9.16. Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention conclue en 2013 avec la TFT, la Banque Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagés au titre de ses prestations de transport de fonds s'élevant à 660 mille dinars.

D'autre part, et en rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle de 10 mille dinars hors taxes. Aussi, la Banque perçoit un loyer annuel de 45 mille dinars hors taxes payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 317 mille dinars hors taxes.

9.17. Opérations avec les dirigeants :

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Direction Générale		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013
Avantages accordés	693	-	262	-
Dont : salaires et traitements	605	-	-	-
Dont : primes et avantages sociaux	88	-	262	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162	-	-	-
Autres avantages	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paie mensuelle	-	-	-	-
Total	855	-	262	-

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

TATS FINANCIERS- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie BTÈ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie «BT» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I-R APPOINT SUR LES TATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie BTÈ, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 579 275 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 73 732 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers,

conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent



Compagnie Algérienne ^ la rue de Rome en 1955.



Succursale de la Banque de Tunisie ^ la rue de Rome.

de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant ^ cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif ^ l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie BTÈ ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

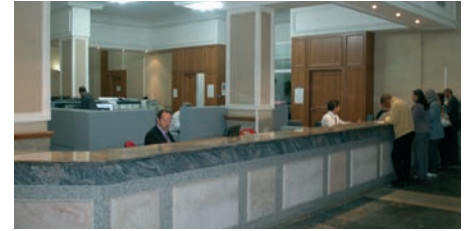
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations ^ formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé ^ l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et ^ la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément ^ ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations ^ formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières ^mises



L'ancien si ge de la Banque de Tunisie   l'avenue de France.

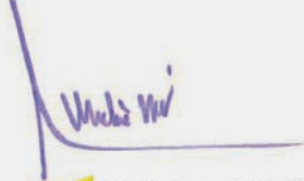


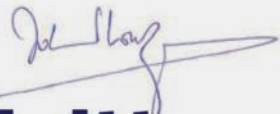
Succursale de l'avenue de France.

par la banque   la r glementation en vigueur  
l'exception du fait que la banque n'a pas encore
sign  et d pos  aupr s du Conseil du March 
Financier le cahier des charges pr vu par l'arr t 
du ministre des Finances du 28 ao t 2006.

Tunis, le 24 Avril 2014

Les commissaires aux comptes


AMC Ernst & Young
Nouredine Hajji
EY


Deloitte.
Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

TATS FINANCIERS- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie BTÉ,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

TFT - Société transport de fonds de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie loue à la T.F.T, un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la Tour BÈ de son siège social sis au n° 2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location commence à compter du 1 Janvier 2013. Le loyer est fixé à 45 KDT hors taxes par an, payable trimestriellement, et majoré de 5% cumulatifs par an, à compter de la troisième année de location.
- La banque confie à T.F.T à titre probatoire et pour une période de test allant du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013 les opérations de transport des fonds. La banque rembourse à T.F.T tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds qui sont fixés forfaitairement à 660 KDT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 21 Novembre 2013, une convention avec la société T.F.T, en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de T.F.T son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 317 KDT HT.

II-OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie S.B.T.È, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la «S.B.T.» et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des courtages. Le montant encaissé à ce titre en 2013 s'élève à 710 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie S.B.T.È, en vertu de laquelle elle

met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2013 s'élève à 10 KDT.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 307 KDT.

SVRD – SICAV RENDEMENT (Entité sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 2 453 KDT HT.

SVCR – SICAV CROISSANCE (Entité sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 11 KDT HT.



Façade de la succursale de l'avenue de France.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société FOSAÈ, en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société FOSAÈ.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société Placements de Tunisie SICAFÈ, en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la

banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société «Placements de Tunisie SICAFÈ» la gestion des conventions de rachat de participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société Placements de Tunisie à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleresse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 48 KDT hors taxes, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

- La banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances ASTREEÈ, en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de



Activit agence de voyage   l'avenue de France.



Succursale de l'avenue de France.

Tunisie. Outre les prestations susvis es pr vues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la soci t  «ASTREE», la gestion des conventions de r trocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle per oit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une r mun ration annuelle de 31 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 1 r Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de r assurances ASTREE , en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue aupr s de la compagnie un local pour l'h bergement de son m diateur   titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu duquel, la pr sente location est consentie et accept e pour la p riode de deux ann es renouvelables, commen ant le 01 Janvier 2012 et finissant le 31 D cembre 2013. Cette dur e est prorog e pour une nouvelle p riode aux m mes conditions. Le loyer a  t  fix  pour 4 KDT HT, ce montant sera major  de 5% cumulatif tous les ans.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de Astr e son personnel salari  et lui refacture les charges y aff rentes trimestriellement. Le montant factur  en 2013 s' l ve   73 KDT HT.
- la Banque de Tunisie loue   l'ASTREE un local destin    abriter les archives de la soci t  ASTREE pour un montant annuel de 10 KDT HT par an.

SPFT CARTHAGO (Entit  sous contr le)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 D cembre 2008, une convention avec la Soci t  de

Promotion et de Financement Touristique SPFT CARTHAGO , en vertu de laquelle la banque h berge le si ge social de la SPFT CARTHAGO  et met   sa disposition,   titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activit s de son personnel.

A ce titre, la soci t  SPFT CARTHAGO  peut b n ficier de toutes les commodit s dont dispose le si ge social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des r unions des conseils d'administration et des assembl es g n rales de ladite soci t . En contrepartie de ses prestations, la Banque per oit une r mun ration annuelle de 15 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a  t  d cid  de transformer l'h bergement   titre gracieux en une location r mun r e sur une p riode de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 D cembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie per oit une r mun ration annuelle de 28 KDT HT major  de 5% cumulatif tous les ans.

SCAN – Soci t  club acquarius Nabeul (Entit  sous contr le)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 D cembre 2008, une convention avec la Soci t  Club Acquarius Nabeul SCAN , en vertu de laquelle elle h berge son si ge social et met   sa disposition,   titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activit s.

A ce titre, la soci t  «SCAN» peut b n ficier de toutes les commodit s dont dispose le

siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 23 KDT HT majorée de 5% cumulatif tous les ans.

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de cession des

participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 48 KDT HT majorée de 5% cumulatif tous les ans.

GITS ARLG – Générale d'investissement de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte.



Agence de la Banque de Tunisie ^ B[7].

En contrepartie de ses prestations, la Banque per oit une r[mun[r]ation annuelle de 3 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a t[ra]nsform[er] de transformer l'h[ab]bergement ^ titre gracieux en une location r[mun[r]e sur une p[er]iode de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 D[c]cembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie per oit une r[mun[r]ation annuelle de 5 KDT HT major[er]de 5% tous les ans.

BFCM – Banque f[or]mative du cr[er]dit mutuel (Entit[er] exer ant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque F[or]mative du Cr[er]dit Mutuelle B.F.C.M[er]. En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-d[er]positaire de titres et esp[er]ces en Tunisie pour le compte de la B.F.C.M[er] ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque per oit une r[mun[r]ation fix[er]e suivant un bar[er]me convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une p[er]iode de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

Le montant per u au titre de l'exercice 2013 s[er]a ve ^ 135 KDT.

GIT SA – G[er]n[er]ale immobili re de Tunisie (Entit[er] sous contr[er]le)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Soci[er]t[er] G[er]n[er]ale

Immobili re de Tunisie GIT SA[er], en vertu de laquelle elle h[ab]berge son si ge social et lui fait b[er]n[er]ficier, pour l'exercice de ses activit[er]s, de toutes les commodit[er]s dont dispose le si ge social de la Banque. Cette mise ^ disposition est consentie par la Banque de Tunisie ^ titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilit[er] et l'organisation des r[er]unions des conseils d'administration et des assembl[er]es g[er]n[er]ales. En contrepartie de ses prestations, la Banque per oit une r[mun[r]ation annuelle de 10 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a t[ra]nsform[er] de transformer l'h[ab]bergement ^ titre gracieux en une location r[mun[r]e sur une p[er]iode de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 D[c]cembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie per oit une r[mun[r]ation annuelle de 23 KDT HT major[er]de 5% tous les ans.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de GIT SA son personnel salari[er] et lui refacture les charges y aff[er]entes trimestriellement. Le montant factur[er] en 2013 s[er]a ve ^ 115 KDT HT.

BT SICAR (Entit[er] sous contr[er]le)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds ^ capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds g[er]r[er]s par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie

s □ vent au 31 D cembre 2013 ^ 23 275 KDT. La r mun ration TTC revenant ^ la BT SICAR au titre de l'exercice 2013 s □ ve ^ 275 KDT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Soci t  BT SICAR , en vertu de laquelle elle assure ^ celle-ci la tenue de la comptabilit  et l'organisation des r unions des conseils d'administration et des assembl es g n rales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de r trocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque per oit une r mun ration annuelle de 10 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Soci t  BT SICAR , en vertu de laquelle elle met ^ la disposition de celle-ci les locaux,  quipements et logistiques n cessaires ^ l'exercice de son activit . La mise ^ disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie ^ titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a  t  d cid  de transformer l'h bergement ^ titre gracieux en une location r mun r e sur une p riode de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 D cembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s □ ve d sormais ^ 10,5 KDT HT major  de 5% cumulatif tous les ans.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de BT SICAR son personnel salari  et lui refacture les charges y aff rentes trimestriellement. Le montant factur  en 2013 s □ ve ^ 46 KDT HT.

DIRECT PHONE SERVICES DPS (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux ^ DPS pour le besoin de son activit  en Tunisie. Le loyer est fix    210 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est charg e des services financiers de DPS moyennant une r mun ration annuelle de 16 KDT HT.

INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

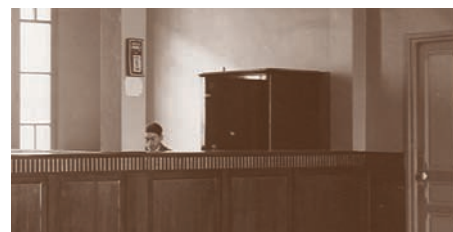
- La Banque de Tunisie loue des locaux ^ IID pour le besoin de son activit  en Tunisie. Le loyer est fix    92 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est charg e des services financiers d'IID moyennant une r mun ration annuelle de 16 KDT HT.

La Soci t  des Entreprises Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

- La Banque de Tunisie h berge le si ge social de la SET et lui fait b n ficier de toutes les commodit s n cessaires ^ l'exercice de son activit  moyennant une r mun ration annuelle de 5 KDT HT.

III-O BLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCI T  ENVERS SES DIRIGEANTS

C.1- Les obligations et engagements vis- -vis des dirigeants tels que vis s par l'article 200



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Boussalem ex Souk KHEMIS, construit en 1929.

nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.
- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2013 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.
- Le Président Directeur Général est rémunéré

en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

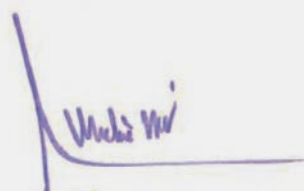
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général des sociétés du groupe SPFT CARTHAGO et SCANÈS sont respectivement ^ 35 KDT et 18 KDT.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

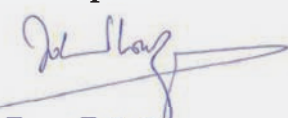
C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages ^ court terme	692800	-	262000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162000	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement de prestations	-	-	-	-
Total	854800	0	262000	0

Tunis, le 24 Avril 2014

Les commissaires aux comptes


AMC Ernst & Young
 Nouredine Hajji


Deloitte
 Cabinet M.S. Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Mohamed Louzir

Rapport de Gestion du Groupe Banque de Tunisie 2013



Siège actuel de la Banque de Tunisie ^ la rue de Turquie.

PRESENTATION DUG ROUPE BANQUE DET UNISIE

-D FINITION DU P RIMÉ TRE DE CONSOLIDATION

Le p^rim tre de la consolidation des états financiers est déterminé conformément à la loi n° 2001-117 du 06/12/2001. Selon les termes de cette loi, il existe trois catégories de contrôle, entraînant la consolidation :

- o Le contrôle exclusif : Le contrôle est exclusif lorsque la société m re d^rtient, directement ou indirectement, 40% et plus des droits de vote et qu aucun autre actionnaire n en dispose d autant. Dans ce cas la consolidation est faite par intégration globale.
- o Le contrôle conjoint : La notion de contrôle conjoint implique un partage du contrôle ; c est-à-dire qu aucun co-entrepreneur n est en mesure, ^ lui seul,

d exercer un contrôle prépondérant. C est la méthode de l'intégration proportionnelle qui est appliquée dans ce cas.

- o L'influence notable : L'influence notable est présumée lorsque la société m re d^rtient, directement ou indirectement par ses filiales, 20% ou plus des droits de vote d'une autre entreprise. Dans ce cas il est fait usage de la méthode de mise en équivalence.

-P RIMÉ TRE DE CONSOLIDATION DUG ROUPE BANQUE DET UNISIE

L'application des dispositions de la loi n° 2001-117 d^rgage pour la Banque de Tunisie deux types de contrôle : contrôle exclusif et influence notable. Par conséquent, le p^rim tre de consolidation est composé comme suit :

-P RIMÉ TRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intégrité	
	2013	2012	2013	2012
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,61%	98,49%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE - GPT SICAFÈ	99,99%	99,99%	53,83%	53,78%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,54%	52,10%	46,18%	45,85%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS - SBT È	99,99%	99,99%	98,16%	98,03%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE - GIT SAÈ	99,98%	99,98%	93,31%	93,19%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS - GIT SARLÈ	100,00%	100,00%	93,13%	93,01%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,58%	98,40%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	60,38%	50,52%	59,55%	49,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	30,00%	43,17%	28,34%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,28%	57,22%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	60,06%	53,83%	53,78%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club aquarius nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	41,95%
SPFT CARTHAGO	48,41%	52,45%	39,35%	41,95%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,59%	98,46%

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intégrité	
	2013	2012	2013	2012
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	72,42%	72,88%	44,48%	44,29%
SICAV RENDEMENT	5,42%	6,38%	3,06%	3,66%

Participations supérieures à 20% non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	750	30,00%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	551	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

- Placement de Tunisie SICAF

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations. Il s'élève actuellement à 10.000.000 dinars, divisée en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune, libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2001-91 du 7 août 2001 et la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003.

L'objet de la société est la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital de la société est actuellement réparti comme suit : Groupe Banque de Tunisie (52,54%) et d'autres actionnaires (47,46%).

Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité du portefeuille.

L'année 2013 est clôturée avec un total bilan de 15.562.915 Dinars contre 16.128.757 Dinars

en 2012 et un résultat bénéficiaire de 1.453.823 Dinars contre 1.440.338 Dinars en 2012.

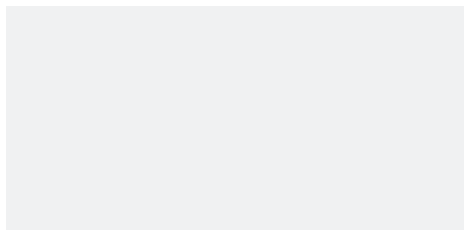
A l'instar des autres filiales, les charges de structures sont très faibles. Elles sont essentiellement constituées de frais de Bourse et de services financiers.

Le Portefeuille de Placements de Tunisie SICAF a connu en 2013 une légère baisse par rapport à l'année 2012. Ainsi, les placements à long terme et les placements courants se sont élevés en 2013 respectivement à 9.520.807 Dinars et 5.522.174 Dinars (nets de provisions) contre 9.483.474 Dinars et 6.582.458 Dinars (nets des provisions) en 2012.

Le résultat par action s'élève à 1,454 Dinars au titre de l'exercice 2013 contre 1,440 Dinars une année auparavant.

- La Générale de Participations de Tunisie SICAF

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1998, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en



Siège actuel de la Banque de Tunisie à la rue de Turquie.

1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 dinars, divisé en 200.000 actions de 100 dinars de nominal chacune.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE à hauteur de 99,99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participation de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance ainsi qu'une sélection de participations d'accompagnement des meilleurs clients de la banque.

L'année 2013 est clôturée avec un total bilan de 24.499.311 Dinars contre 23.017.851 Dinars en 2012.

Le résultat de la GPT a connu une augmentation de 126,58% pour passer de 903.721 Dinars en 2012 à 2.047.728 Dinars en 2013, et ce grâce aux produits d'exploitation qui ont passé de 1.200.083 Dinars en 2012 à 2.840.816 Dinars en 2013.

- Société de Bourse de Tunisie

- SBT -

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117. Son capital est de 1 MD réparti en 40.000 actions de 25 Dinars chacune et détenues quasi totalement par la Banque de Tunisie.

L'activité de la Société de Bourse de Tunisie porte essentiellement sur :

- La négociation de valeurs mobilières ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Le placement de titres ;
- Le courtage en Bourse des opérations qui lui sont confiées par le réseau de la banque et la gestion d'OPCVM.

La Société de Bourse de Tunisie gère deux SICAV, à savoir SICAV RENDEMENT (obligataire avec un actif net de 459,485 MD au 31/12/2013) et SICAV CROISSANCE (mixte à dominante actions avec un actif net de 12,154 MD au 31/12/2013).

Le chiffre d'affaires s'élève au 31 Décembre 2013 à 1.578.562 Dinars enregistrant ainsi une évolution de 72,77% par rapport à l'exercice précédent générant un résultat net de 431.518 Dinars.

Le total net du bilan s'élève, au 31 décembre 2013, à 8.616.004 Dinars contre 2.664.218 Dinars une année auparavant.

- Générale Immobilière de Tunisie

- GIT SA

La GIT SA est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 8.000.000 de dinars. Elle est créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages; et d'un Parkings souterrain à deux niveaux (82 places).



Compagnie Algérienne Souk EL ARBAA, Jendouba.



Agence de la Banque de Tunisie ^ Sfax Bab Bhar.



La GIT SA est entrée dans sa phase de croissance de vente des locaux construits et d'amélioration progressive de ses résultats.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 s'est élevé à 773.993 Dinars et le Bénéfice net s'est établi à 227.731 Dinars.

- GIT SARL

La société Générale d'Investissement de Tunisie - G.I.T - est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, créée par la Banque de Tunisie en 2000 et dont le capital social s'élève à 200.000 dinars.

La société a pour objet la construction, l'aménagement et l'exploitation d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou professionnel dans la zone franche de Bizerte.

La GIT est une société totalement exportatrice, régie par le code d'incitations aux investissements.

En 2012, les produits d'exploitations se sont élevés à 26.026 Dinars marquant ainsi une baisse par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 44,46%.

- Banque de Tunisie - SICAR

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi N°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents

relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009 et la loi n° 2008-78 du 22 décembre 2008 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque.

Le capital de la société qui s'élève à 5 000 000 D est détenu à hauteur de 96,97% par la Banque de Tunisie.

Au 31 Décembre 2013, les ressources de BT SICAR s'élevaient à 27.175.270 Dinars. Le résultat net pour l'exercice 2013 est bénéficiaire de 39.589 Dinars.

- SPPI

La Société Participation & Promotion Investissements SPPI SICARÈ est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

Son capital social s'élève à 760.450 Dinars où la Banque de Tunisie détient 60,38%.

Les produits d'exploitations ont connu une évolution de 159,84% pour se stabiliser à 175.741 Dinars contre 67.635 Dinars une année auparavant.

- SICAV Rendement

La SICAV RENDEMENT est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8

Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n° 59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de SICAV RENDEMENT alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2013, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 2.895.089 Dinars.

Le portefeuille de SICAV RENDEMENT est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

Au 31/12/2013 l'actif net de SICAV RENDEMENT a atteint 459.485.083 Dinars, le résultat distribuable 16.589.405 Dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 3,702 dinars au titre de l'exercice 2013 soit un taux de rendement de 3,45%.

- SICAV Croissance

La SICAV CROISSANCE est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composées essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de SICAV CROISSANCE est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par SICAV CROISSANCE

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0,1% TTC l'an de l'actif net de SICAV CROISSANCE. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

L'actif net de SICAV CROISSANCE s'est établi au 31 décembre 2013 à 12.153.874 Dinars contre 12.975.495 Dinars au 31 décembre 2012.

La structure de l'actif net de SICAV CROISSANCE, au 31 décembre 2013, se compose d'actions pour un montant 8.606.267 Dinars représentant 70,81% de son actif net, d'obligations pour un montant 313.616 Dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 455.803 Dinars et de placements monétaires pour 22,56% de l'actif global.

Au cours de l'année 2013, SICAV CROISSANCE a distribué un dividende net par action au titre de l'exercice 2012 de 3,907 dinars.

Le résultat distribuable de l'exercice 2013 s'élève à 295.412 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2013 s'établit à 6,264 dinars.

Ainsi, le rendement global de l'action s'établit à -3,13% en 2013.

- FOSA

La foncière des oliviers est une société créée en Juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars répartis en 25 milles actions d'une valeur nominale

de 5 dinars suite à la scission de la Société Hélière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

Les revenus de la Société constitués de produits de location s'élèvent à 148.645 Dinars au 31/12/2013 contre 149.006 Dinars au 31/12/2012.

Le bénéfice net de la Société au titre de l'exercice 2013 est de 96.678 Dinars enregistrant ainsi une évolution de 8% par rapport à l'exercice précédent.

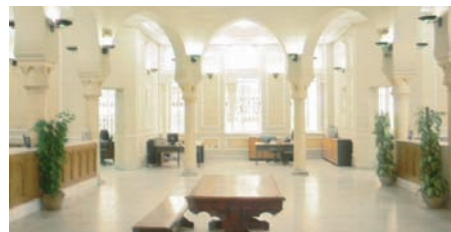
- Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

Créée en 1949, l'Astree Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

C'est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 20.000.000 dinars divisé en 4.000.000 actions de 5 dinars de nominal. La dernière augmentation de capital a eu lieu en 2009 et elle a porté le capital de 10 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60,06%. Le groupe des



Succursale de la rue de Rome.

Assurances du Cr dit Mutuel, qui d tient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis   la Banque un contr le significatif de la compagnie.

L'Astr e exerce dans les diverses branches d'activit s de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques sp ciaux, Responsabilit  civile, Agricole, Invalidit , Assistance, assurance cr dit  .

Au terme de l'exercice 2013, les primes acquises par l'Astr e s lvent   66.962.011 Dinars enregistrant ainsi une baisse de 13% par rapport   l'exercice pr c dent.

Ces primes sont r parties en prime acquise de l'assurance vie, avec une contribution de 34,28% du montant total de la prime acquise, et celle acquise de l'assurance non-vie avec une contribution de 65,72%   fin 2013.

Le b n fice de l'exercice est pass  de 9.797.685 Dinars en 2012   10.802.641 Dinars en 2013.

- SCAN - Soci t  Club Acquarus Nabeul -

La SCAN est une soci t  anonyme de promotion et de financement touristique cr e en 1984 dont le capital social s lve   3.652.250 Dinars r partis en 146.090 actions d'une valeur nominale de 25 dinars chacune d tenue   hauteur de 99,98% par la soci t  CARTHAGO.

La SCAN est propri taire d'un complexe h telier   Nabeul d nomm  Club Aquarius Nabeul .

d'une capacit  de 500 lits, donn  en location g r nce   la soci t  Club M diterran e.

Les actifs de la soci t  ont pass  de 13.748.504 Dinars   13.915.749 Dinars soit une  volution de 1,16%.

Le r sultat net a diminu  de 5.311.055 Dinars pour atteindre -70.513 Dinars   fin 2013 contre 5.240.542 Dinars l'ann e pr c dente.

- SOPROFIT CARTHAGO

SOPROFIT CARTHAGO est une soci t  anonyme de promotion et de financement touristique cr e en 1967.

Son capital, qui  tait de 7,4 millions de dinars en 1999, s lve actuellement   45,502 millions de dinars.

Il s'agit d'une soci t  touristique en partenariat avec Club M diterran e. Elle est propri taire de trois unit s h telieres   DJERBA   savoir :

- JERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de cat gorie sup rieure, b ti sur un terrain de 20 ha sur lequel est  galement  difi  le
- CALYPSO : une unit  h teliere de 750 lits de cat gorie 4  toiles ;
- DJERBA LA FID LE : cette unit  fait partie des villages connus par CLUB MED. Elle est dot e d'une capacit  d'h bergement de 1100 lits.

Ils agissent pour la Banque de Tunisie d'un partenariat strat gique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de r f rence auquel ces unit s sont lou es.



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie ^ Sousse construit en 1903, endommagé par les bombardements alliés en décembre 1942 et remis en état en 1948.

Agence de la Banque de Tunisie ^ Sousse, Sahloul.

Les revenus réalisés en 2013 par SOPROFIT CARTHAGO s'élevaient à 20.753.661 Dinars contre 19.583.470 Dinars au titre de l'exercice 2012.

Le résultat net au 31 Décembre 2013 est de 11.675.345 Dinars contre un résultat net de 11.113.732 Dinars en 2012 soit une évolution de 5%.

- SPCB - Société Publique de Compétitivité de Bizerte

La Société Publique de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des technologies, et avec un capital initial de 1 Million de Dinars.

La société a connu deux augmentations de capital. La dernière en date a eu lieu en 2013, portant ainsi le capital de 10 Millions de Dinars à 15 Millions de Dinars, et ramenant la participation du Groupe Banque de Tunisie à 44,9% du total du capital.

Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe trois composants :

- **UN TECHNOPOLE AGROALIMENTAIRE :**
Espace qui s'étend sur 45 ha groupant 3 activités principales : LA FORMATION, LA RECHERCHE et LA PRODUCTION.
L'objectif principal de ce Technopôle est la promotion du secteur Agroalimentaire.
- **DES ESPACES INDUSTRIELS :**
Nouveaux espaces industriels de haute qualité créer progressivement sur la Région de Bizerte pour couvrir finalement 150 ha.

• UN RESEAU DE PARTENAIRES AGROTECHÈ

Espace d'échange et de partenariat entre divers intervenants du secteur agroalimentaire.

A ce jour AGROTECHÈ compte 31 partenaires (23 tunisiens et 8 étrangers) et un premier noyau dur d'industriels composé de 102 entreprises.

Pour l'exercice 2013, la société affiche un total bilan de 14.658.103 Dinars et un chiffre d'affaires de 182 Mille Dinars.

- TFT - Transport de Fonds de Tunisie

La société Transport de Fonds de Tunisie TFTÈ, est une société anonyme au capital de 1 000 000 DT.

Créée en Juillet 2012, la société a pour objet, le transport, le chargement et le déchargement des fonds ou de valeurs, pour le compte de la Banque de Tunisie, la accomplissement de toutes les opérations liées à la manipulation, au comptage, à la sauvegarde et à la protection des fonds ou valeurs transportés jusqu'à leur remise à leur destinataire, celles ayant trait à la gestion des automates bancaires ainsi que toutes autres opérations mobilière ou immobilière, commerciale ou financière se rapportant à l'objet social.

L'année 2013 étant la 1^{re} année d'exploitation de la société TFT, et a été marquée par l'obtention de l'agrément auprès du Ministère de l'Intérieur. La société affiche un total bilan de 1.100.134 Dinars et a réalisé un chiffre d'affaires de 559 Mille Dinars et un résultat légèrement bénéficiaire pour sa première année d'exploitation.

États Financiers Consolidés du Groupe Banque de Tunisie

Au 31 décembre 2013

Bilan et hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapport des commissaires aux comptes

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

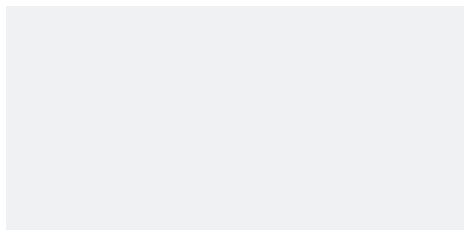
(Chiffres en Millions de Dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-13	déc-12
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		166 380	81 446
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	111 610	282 367
AC3	Créances sur le clientèle	2	3 093 961	3 010 423
AC4	Portefeuille titres commercial	3	203 565	173 353
AC5	Portefeuille investissement		180 357	152 654
	Placements nets de sociétés d'assurance	4	136 758	133 702
AC6	Valeurs mobilières nettes		105 137	101 537
AC7	Autres actifs		53 442	34 602
	Participations dans les entreprises techniques de assurances	5	35 922	49 163
	Titres à équivalence	6	19 475	25 808
	Ecart d'acquisition net	7	9 089	9 954
Total Actifs			4 115 696	4 055 008

(Chiffres en Millions de Dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-13	déc-12
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers		394 039	608 048
PA3	Dépôt du clientèle	8	2 563 600	2 344 884
PA4	Emprunts et ressources particulières		43 558	57 491
PA5	Autres passifs		191 594	174 448
	Provisions techniques de sociétés d'assurance	9	234 553	245 043
Sous-Total Passifs			3 427 344	3 429 914

Capitaux propres	Rubriques	Notes	déc-13	déc-12
CP1	Capital		150 000	112 500
	(Titre d'autocritique)	10	-4 500	-3 687
	Réserves consolidées	11	391 010	389 135
	Résultat consolidé	11	74 911	67 333
	Actions propres			
Sous-Total Capitaux propres			611 421	565 281
	Intérêts minoritaires	11	76 931	59 813
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 115 696	4 055 008



Agence de la Banque de Tunisie à Nabeul, achetée en 1934.



Agence de la Banque de Tunisie à N Zaghouan.

HORSBILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Hors Bilan	Notes	déc-13	déc-12
HB1	Cautions, avances et autres garanties données		413 189	365 731
HB2	Crédits documentaires		253 635	197 902
HB3	Actifs donnés en garantie		320 000	332 000
	Total Passifs éventuels		986 824	895 633
HB4	Engagements de financement donnés		153 157	142 180
	Engagements sur titres		700	1 677
	Avals, cautions et autres garanties uti- lité d'appels d'offres		882	763
	Total engagements donnés		154 739	144 620
HB6	Engagements de financement reçus		1 696	133
HB7	Garanties reçues		1 605 275	1 579 742
	Avals, cautions et autres garanties sur convention de portage		0	0
	Engagements hypothécaires sur prêts		350	399
	Total engagements reçus		1 607 321	1 580 274



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie à Gabès et son intérieur construit en 1930.

COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Chiffres en Millions de Dinars)

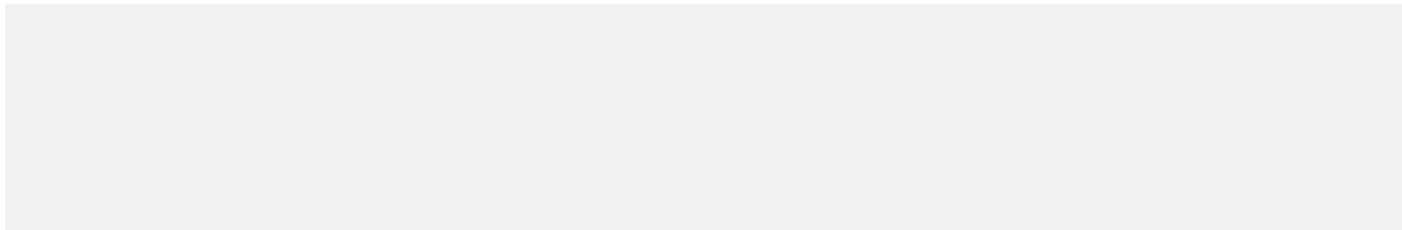
Rubriques		Notes	Année 2013	Année 2012
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés		212 466	178 919
PR2	Commissions - Produits		37 333	35 378
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		18 338	15 579
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement		5 044	4 747
Total produits d'exploitation			273 181	234 623
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts et charges assimilés		95 913	76 918
CH2	Commission encourues		1 026	1 075
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-107	-47
Total charges d'exploitation			96 832	77 946
Margen nette de sa ctivité d'assurance		13	5 809	6 574
Produit net bancaire			182 158	163 252
PR5/CH4	Dotations aux provisions sur risques et charges	14	27 974	20 297
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-1 029	-1 690
PR7	Autres produits d'exploitation		-22 761	-28 890
CH6	Frais de personnel		43 082	40 536
CH7	Charges financières d'exploitation		14 879	13 657
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		11 302	12 112
Résultat d'exploitation			108 711	107 230
Quote-part du résultat net des sociétés liées en équivalence			296	333
PR8/CH9	Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-276	5 211
Résultat courant avant impôt			109 283	102 353
CH11	Impôts et taxes		22 201	20 780
Amortissement des logiciels d'acquisition		7	497	507
Résultat des activités ordinaires			86 585	81 066
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-5	0
Résultat net			86 590	81 066
Intérêts minoritaires		11	11 678	13 732
Résultat net, part rattachée			74 911	67 333
Résultat net, part rattachée (Endivars)			0,688	0,619

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Chiffres en Millions de Dinars)

Rubriques	Notes	Année 2013	Année 2012
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire nets		265 478	231 092
Charges d'exploitation bancaire nettes		-95 449	-91 032
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-3 265	35 270
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-109 371	-111 964
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		230 049	47 822
Titres de placement		-34 574	0
Sommes versées à une personne physique ou morale		-48 928	-45 961
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-2 607	8 428
Impôt sur les bénéfices		-17 031	-12 242
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		8 620	10 468
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		15 151	17 499
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		208 073	89 381
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes nets		11 388	10 756
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-30 283	-8 646
Acquisition / cession sur immobilisations		-3 906	-11 280
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-22 801	-9 170
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		-1 681	-2 717
Remboursements d'emprunts		-3 102	-1 467
Augmentation / diminution ressources spéciales		-12 689	-20 810
Dividendes versés		-45 446	-42 719
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-62 917	-67 713
Incidences des variations de stocks et des écarts de liquidité		-32	-28
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidité		122 299	12 470
Liquidités et équivalents de liquidité au début de l'exercice	15	21 248	8 776
	Dont trésorerie chez la BT	2 370	4 375
LIQUIDITÉ ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉ NETTE À L'EXERCICE		143 547	21 248
	Dont trésorerie chez la BT	8 072	2 370



Notes Annexes aux États Financiers Consolidés

Au 31 décembre 2013

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2013 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

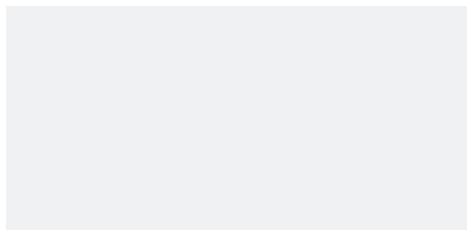
Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et aménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle le ce



Agence de la Banque de Tunisie ^ Gafsa construite en 1952.

même type d'éléments dans les filiales sous contr le exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caract re significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contr le conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contr le conjoint est le partage du contr le d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contr le sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contr le conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est

présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

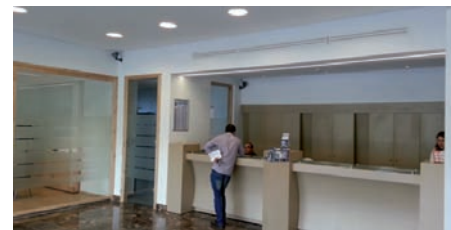
En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans



Immeuble de l'agence Banque de Tunisie à Kairouan construit en 1931.



Agence de la Banque de Tunisie à Ben Arous.



tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à la clôture du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code de sa assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentés des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur

durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique Marge nette des activités d'assurance est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de retrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents

ainsi constatés, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

P RIMÉ TRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intégrité	
	2013	2012	2013	2012
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,61%	98,49%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE - GPT SICAFÈ	99,99%	99,99%	53,83%	53,78%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,54%	52,10%	46,18%	45,85%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS - SBT È	99,99%	99,99%	98,16%	98,03%
Acquisition, construction et développement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE - GIT SAÈ	99,98%	99,98%	93,31%	93,19%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS - GIT SARLÈ	100,00%	100,00%	93,13%	93,01%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,58%	98,40%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	60,38%	50,52%	59,55%	49,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	30,00%	43,17%	28,34%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,28%	57,22%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	60,06%	53,83%	53,78%
Promotions Touristique				
SCAN - Société Club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	41,95%
SPFT CARTHAGO	48,41%	52,45%	39,35%	41,95%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,59%	98,46%

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intégrité	
	2013	2012	2013	2012
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	72,42%	72,88%	44,48%	44,29%
SICAV RENDEMENT	5,42%	6,38%	3,06%	3,66%

Participations supérieures à 20% non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de déten	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	750	30,00%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	551	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI



Immeuble de la succursale Banque de Tunisie ^ Sfax.

NOTES SUR LEB ILAN

Note 1

AC2C R ANGES SUR LES TABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

(Chiffrese n Milliersd e Dinars)

	Intégration	Elimination	déc-13	déc.-12
SecteurFinancier	212 335	-100 912	111 423	282 367
Autress ecteurs	13 537	-13 351	187	0
	225 873	-114 263	111 610	282 367

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note 2

AC3C R ANGES SUR LA CLIENTÈLE

(Chiffrese n Milliersd ed inars)

	Intégration	Elimination	déc-13	déc.-12
SecteurFinancier	3 101 730	-7 970	3 093 759	3 009 939
Autress ecteurs	201	0	201	484
	3 101 931	-7 970	3 093 961	3 010 423

Ce poste comprend les créances, liées ^ des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note 3

AC4P ORTEFEUILLEC OMMERCEIAL

(Chiffrese nm illiersd e Dinars)

	Intégration	Elimination	déc-13	déc.-12
SecteurFinancier	200 531	0	200 531	169 784
Autress ecteurs	5 534	-2 500	3 034	3 569
	206 065	-2 500	203 565	173 353



Agence de la Banque de Tunisie ^ Ben Guerdane.

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(Chiffres en Millions de Dinars)

	déc-13	déc-12
Terrains, constructions et installations des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 883	1 971
Terrains et constructions hors exploitation	4 028	4 162
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
Sous-Total	6 600	6 823
Placements des entreprises liées et participations	32 218	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts des sociétés CP	70 326	71 848
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 227	86 849
Prêts hypothécaires	350	399
Autres prêts	286	377
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	94 820	77 910
Sous-Total	252 009	237 383
Crédances pour dépenses posées auprès des entreprises cédantes	1 347	523
Total	292 174	275 217
Effets de reclassement et éliminations	-103 404	-86 032
Effets de répartitions de capitaux propres	-52 012	-55 483
Placements nets	136 758	133 702

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 «Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5

PART DES R ASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

(Chiffres en Millions de Dinars)

	déc-13	déc-12
Provisions pour primes non acquises	8 968	7 573
Provisions pour sinistres Vie	35	230
Provisions pour sinistres Non Vie	24 672	36 340
Autres Provisions techniques non Vie	2 247	5 020
Total	35 922	49 163

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6

TITRES MIS EN EQUIVALENCE

(Chiffres en Millions de Dinars)

Valeur des titres mise en équivalence	% Investissements	déc-13	déc-12
SPCB (1)	43,17%		2 588
SICAVRD	3,06%	14 075	17 484
SICAVCR	44,48%	5 399	5 736
Titres mise en équivalence		19 474	25 808
Contribution aux réserves consolidées		338	-685
Contribution aux résultats consolidés		296	333

(1) La SPCB est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2013

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris).

Note 7

TRAITEMENT DES CARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

(Chiffres en Millions de Dinars)

	2013				2012	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.E val	Ec.A cq	Ec.E val	Ec.A cq	Ec.E val	Ec.A cq
FOSA	247	301	174	162	174	162
ASTREE	0	5 049	0	4 550	0	4 542
PLAC. TUNISIE	0	560	0	553	0	552
CARTHAGO	0	7 053	0	3 496	0	3 623
SCAN	9 000	3 006	3 542	1 183	3 775	1 260
Total Brut	9 247	15 969	3 716	9 944	3 949	10 139

AMORTISSEMENTS DES CARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION

	Ecart.E val	Ec.A cq	Ecart.E val	Ec.A cq
Taux	10,00%	5,00%	10,00%	5,00%
Cumulé Ant	173	3 901	173	3 455
Dots	0	497	0	507
VCN/ E carts	3 542	5 546	3 775	6 178
VCN	9 088		9953	

Note 8

PA3D PÔTS DE LA CLIENTELE

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Intégration	Elimination	déc-13	déc-12
Secteur Financier	2 680 498	-117 252	2 563 246	2 344 884
Autres secteurs	354		354	
	2 680 852	-117 252	2 563 600	2 344 884

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.



Agence de la Banque de Tunisie à Mahdia installée depuis 1910.

Note 9

PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	déc-13	déc-12
Provisions pour primes non acquies Non Vie	26 941	24 031
Provisions d'assurances Vie	97 647	90 616
Provisions pour sinistres Vie	2 867	2 419
Provisions pour sinistres Non Vie	99 875	116 669
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	889	898
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	940	944
Provisions pour égalisation et équilibre Non Vie	0	0
Autres provisions techniques Vie	0	1 258
Autres provisions techniques Non Vie	5 395	8 208
Total	234 553	245 043

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10

TITRES D'AUTOCONTRÔLE

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2013			2012	
	% Détenction	Valeur Nominale	% Intérêts	% Intérêts	Valeur Nominale
Titres d'autocontrôle					
Astrée	2,67%	4 002	53,83%	53,85%	3 001
GPT	0,33%	498	53,83%	53,85%	686
Total		4 500			3 687

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.



Agence de la Banque de Tunisie à Zarzis, installée depuis 1929.

Note 11

NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Secteur Financier	Autres Secteurs	d.c.-13	d.c.-12
Capital	150 000	0	150 000	112 500
Actions d'Autocontrôle (1)	-4 500	0	-4 500	-3 687
Contributions aux réserves consolidées	382 287	8 722	391 010	389 135
Contributions sur résultat consolidé	71 009	3 902	74 911	67 333
Intérêts minoritaires	37 227	39 704	76 931	59 813

(1) Les actions d'autocontrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées,

NOTE SUR L'ÉTAT DES RÉSULTATS

Note 12

ANALYSE SECTORIELLE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Secteur Financier			Autres secteurs			d.c.-13	d.c.-12
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille d'actifs mobiliers	Autres	Immobilier	Promotion Touristique		
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	64 962						64 962	56 800
ASTREE		4 470					4 470	4 059
FOSA					49		49	46
GITSA					66		66	282
GITSARL					-22		-22	-2
CARTHAGO						4 577	4 577	4 340
SCAN						-251	-251	2 151
SPCB(1)					-523		-523	0
GPT			462				462	93
PT			452				452	373
SBT				456			456	218
BTS ICAR				-52			-52	-1 181
TFT				7			7	
SPPI				-37			-37	-179
Total	64 962	4 470	915	373	-430	4 326	74 616	67 000
Quote-Part dans les sociétés en équivalence								
SPCB(1)							0	-186
SVCR			-219				-219	-38
SVRD			515				515	557
Total	0	0	0	0	0	0	296	333
Total Résultat	64 962	4 470	1 210	373	-430	4 326	74 911	67 333

(1) La société SPCB est consolidée par intégration globale à partir de 2013

Les contributions des sociétés du groupe sont présentées nettes des opérations intra-groupe. L'amortissement des écarts d'acquisition est imputé sur le résultat de la BT.

Note 13

MARGE NETTE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(Chiffres en Millions de Dinars)

	déc.-13	déc.-12
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	8 311	6 881
Résultat Technique de l'Assurance Vie	2 716	5 001
Résultat technique	11 027	11 882
Produits des placements Assurance Non Vie	11 401	11 339
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-4 238	-1 734
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-4 576	-6 177
Autres produits techniques	34	381
Autres charges techniques	0	-3 006
Impôts sur le résultat	-2 845	-2 887
Marge nette disponible	10 803	9 798
Elimination des opérations intra-Groupe	-4 994	-3 224
Marge nette des entreprises d'assurance	5 809	6 574

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

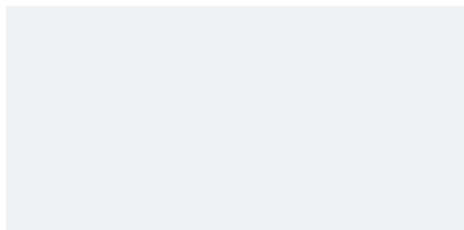
Note 14

DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES ET PASSIFS

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-13	déc.-12
Secteur Financier	27 974	0	27 974	20 297
	27 974	0	27 974	20 297

Dotation aux provisions constituée par la Banque de Tunisie en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n° 91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.



Les participants de la Banque de Tunisie à la Foire Internationale de Tunis de 1953.



Agence de la Banque de Tunisie au Centre Urbain Nord.

NOTE SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Note 15

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Chiffres en Millions de Dinars)

	Var Trésorerie Filiales	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	décl-13	décl-12
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	-5 702	235 751			230 049	47 822
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					-32	-28
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		16 970	5 644	1 004	21 248	8 776
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			1 366	1 004	2 370	4 375
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		144 342	8 664	-1 419	143 547	21 248
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			8 042	30	8 072	2 370

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Note 16

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 16 mai 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Agence de la Banque de Tunisie ^ l'avenue Mohamed V, Tunis.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie BTÈ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie BTÈ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie BTÈ, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 611 421 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 74 911 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers

consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le

contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également la appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que la appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi

que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

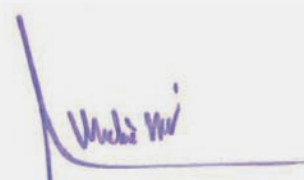
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

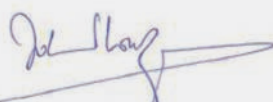
Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre la Banque de Tunisie et SICAV Croissance et entre Carthago et SCAN) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 16 Mai 2014

Les commissaires aux comptes


AMC Ernst & Young
Nouredine Hajji


Deloitte.
Cabinet M.S. Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Mohamed Louzir